

## Document d'objectifs Natura 2000

du site FR2300122 « Marais Vernier – Risle maritime » (dir. Habitats)

et du site FR2310044 « Estuaire et Marais de la Basse Seine »

(dir. Oiseaux) sur sa partie recoupant le site Habitats

# Plan d'action 2017-2018

Validé au comité de pilotage du 24 janvier 2017

Rédacteur : Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande,

Animateur du site Marais Vernier – Risle maritime,

Co-animateur de l'Observatoire de l'avifaune du site Estuaire et marais de la Basse Seine avec la Maison de l'Estuaire



## Liste des structures ayant participé à la réalisation du plan d'action

Association des courtils de Bouquelon  
Association des propriétaires cynégétiques  
Association Natura 2000  
Association Syndicale Agréée du Marais Vernier  
Agence d'Urbanisme de la Région Havraise  
Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement  
Chambre d'agriculture  
Chambre de commerce et d'industrie Portes de Normandie  
Commune de Quillebeuf-sur-Seine  
Commune de Sainte Opportune la Mare  
Commune de Saint Ouen des champs  
Commune de Saint Samson de la Roque  
Commune de Trouville-la-Haule  
Communauté de Communes de Beuzeville  
Communauté de Commune de Pont-Audemer  
Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine  
Conseil Départemental de l'Eure  
Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie  
Conservatoire du Littoral  
Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure  
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie  
Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt de Normandie  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie  
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Eure  
Fédération Départementale du Syndicat d'Exploitants Agricoles de l'Eure  
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Eure  
Groupement d'Intérêt Public Seine Aval  
Grand Port Maritime de Rouen  
Groupe Mammalogique Normand  
Maison de l'Estuaire  
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
Office National des Forêts  
Réseau Transport Electricité

### **Usagers membres à titre individuel du Comité de pilotage ayant participé :**

BLONDEL Etienne : agriculteur  
DANIEL Yves : chasseur

# Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>Objectif à long terme 1 : Préserver les patrimonialités et la naturalité du site.....</b>	<b>7</b>
Objectif opérationnel 1.1. : Renforcer les dispositifs de protection et de gestion du site.....	8
Objectif opérationnel 1.2. : Veiller et réguler les espèces problématiques pour les objectifs écologiques du site .....	11
Objectif opérationnel 1.3. : Préserver le paysage du site .....	14
<b>Objectif à long terme 2 : Améliorer les continuités écologiques.....</b>	<b>16</b>
Objectif opérationnel 2.1. : Décliner la trame verte .....	17
Objectif opérationnel 2.2. : Décliner la trame bleue .....	20
<b>Objectif à long terme 3 : Améliorer le fonctionnement hydrologique et promouvoir une gestion durable de l'eau..</b>	<b>25</b>
Objectif opérationnel 3.1. : Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique .....	26
Objectif opérationnel 3.2. : Améliorer la gestion quantitative et qualitative des zones humides .....	28
<b>Objectif à long terme 4 : Maintenir les pratiques favorables au site et accompagner les changements .....</b>	<b>31</b>
Objectif opérationnel 4.1. : Accompagner sur le volet réglementaire.....	32
Objectif opérationnel 4.2. : Accompagner vers de bonnes pratiques de gestion dans les espaces non agricoles .....	36
Objectif opérationnel 4.3. : Maintenir les pratiques favorables et accompagner les changements dans l'agriculture.....	38
<b>Objectif à long terme 5 : Permettre une bonne appropriation et valorisation du site garantissant sa pérennité .....</b>	<b>40</b>
Objectif opérationnel 5.1. : Renforcer l'appropriation de la connaissance et des enjeux du site par les habitants et usagers .....	41
Objectif opérationnel 5.2. : Anticiper et choisir en concertation les évolutions du site .....	44
Objectif opérationnel 5.3. : Utiliser les atouts du site pour mieux le valoriser .....	46
<b>Objectif à long terme 6 : Assurer une animation intégratrice et fédératrice du site .....</b>	<b>50</b>
Objectif opérationnel 6.1. : Réviser le DOCOB et le mettre à jour .....	51
Objectif opérationnel 6.2. : Renforcer l'efficacité de la gouvernance .....	52
Objectif opérationnel 6.3. : Développer la cohérence et les actions mutualisées pour la gestion des sites....	53

# Introduction

1 – L'objectif fondant ce plan d'action est la préservation des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire du site. Celui-ci ne fait pas l'objet d'une fiche spécifique dans le plan car l'ensemble des actions tendent vers cet objectif et y concourent. Par exemple, la préservation des prairies de fauche est réalisée grâce, entre autres, aux actions conjointes de planification dans les documents de gestion, les MAEC et contrats Natura 2000 qui apportent une aide financière et par la sensibilisation du public.

## 2 – Pourquoi ce plan d'action ?

L'animation du site Natura 2000 dit alors « pilote » Marais Vernier – Risle maritime a été portée par le PnrBSN à la fin des années 1990 et a permis la rédaction du Document d'Objectifs (DOCOB) grâce à une co-construction avec l'ensemble des parties prenantes du site. Le site est depuis animé par le PnrBSN.

Actuellement le DOCOB du site Natura 2000 ne comporte pas de plan d'action opérationnel.

Par ailleurs, de nombreuses structures interviennent dans différents domaines dans le périmètre du site Natura 2000 avec de nombreux objectifs convergents. Ces actions sont prévues dans plusieurs plans de gestion. Ces derniers ne sont pas articulés de manière lisible les uns avec les autres, ce qui limite la capacité des structures à travailler ensemble sur des problématiques communes.

Le site vient aussi d'être labellisé Ramsar. La labellisation et son animation sont portées conjointement par le PnrBSN et la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine. Ce label vient reconnaître le travail mené par l'ensemble des acteurs pour préserver la qualité du site Natura 2000 et les encourage à le poursuivre et à l'améliorer. Ce label permettra de développer des actions de valorisation du site en complément des actions de préservation et d'animation du site réalisées dans le cadre du DOCOB.

A ce jour, le DOCOB constitue le plan de gestion du site Ramsar (bien que le périmètre soit un peu plus large pour Ramsar, ces secteurs hors Natura 2000 n'étant donc pas traités dans le DOCOB ni dans le présent plan d'action). Il est donc nécessaire d'inclure au plan d'action du DOCOB les objectifs de valorisation du patrimoine du site.

Pour toutes ces raisons, il est apparu important à la DREAL et au PnrBSN de disposer d'un plan d'action pour recenser les différents projets en cours et à venir dans le périmètre Natura 2000 afin de mieux les articuler.

Ce plan d'action constitue donc un « galop d'essai » en attendant la réalisation d'un plan d'action à plus long terme dans le cadre d'une révision globale du DOCOB.

### Les caractéristiques de ce plan d'action :

- Il concerne le périmètre Natura 2000 (Marais Vernier – Risle maritime = directive Habitats (ZSC) ET Estuaire et marais de la Basse Seine = directive Oiseaux (ZPS) pour le périmètre de la ZPS commun avec la ZSC).
- Il propose des actions de développement durable du territoire qui sortent du champ d'action spécifique à Natura 2000 mais qui contribuent aux objectifs du DOCOB.
- Il se veut opérationnel sur 2 ans.
- Il n'a pas vocation à se substituer aux plans ou notices de gestion des différents sites inclus dans ce périmètre.
- Il sera un outil au service des différents acteurs du site pour avoir une vision globale des actions menées par chacun afin de se coordonner plus efficacement.

Le présent plan d'une durée de 2 ans constitue une étape intermédiaire avant d'entamer le plan d'action à plus long terme qui sera défini par la révision du DOCOB.

Le présent document a pour but de préparer ce futur plan d'action par :

- une réflexion collective et nouvelle sur l'articulation des actions des différentes structures dès à présent
- la réalisation des actions prioritaires dans les 2 ans
- la mise en place de la gouvernance et de la concertation nécessaires sur certains thèmes pour aboutir à des actions concrètes dans 2 ans
- le développement de méthodes de travail pour le futur plan d'action

Dans le cas où la révision du DOCOB ne serait pas opérationnelle dans les 2 ans, le présent plan d'action pourrait être utilisé au-delà des 2 ans en attendant la validation du DOCOB.

3 - Ce plan d'action tient compte du travail de synthèse mené par le PnrBSN sur les études sociologiques menées sur le marais Vernier pour proposer de nouvelles méthodes de travail avec les habitants et usagers.

Dans ce plan d'action, nous pouvons retenir les conclusions suivantes :

- Une appropriation forte du site par les usagers sur laquelle s'appuyer pour réaliser les actions. Cette appropriation ne doit cependant pas empêcher l'appropriation par d'autres acteurs (habitants, visiteurs, etc).
- Le besoin d'apporter des **notions sur le fonctionnement écologique** du site en complément des connaissances empiriques de certains acteurs afin de donner une vision plus complète du site sous

ses différentes dimensions (lieu de vie, naturelle, paysagère, économique, etc). Cela peut permettre de lever les doutes de certains acteurs sur l'intérêt réel du patrimoine défendu par les gestionnaires.

- Cette compréhension est un préalable indispensable à **une vision commune** et à des prises de décision en pleine conscience des enjeux (gestion hydraulique, etc).

- Le manque de connaissance et la nécessaire prise en compte par les acteurs institutionnels des **attentes et représentations sociales** non seulement des usagers dont les pratiques influent sur le site mais aussi **des habitants**.

- La nécessité pour l'ensemble des acteurs de voir le site comme un **bien commun à préserver collectivement, sans opposer connaissances scientifique et empirique** (pas uniquement par les chasseurs et agriculteurs, pas uniquement non plus par les gestionnaires d'espaces naturels).

- Mieux **associer les acteurs du site**, qui participent au maintien de ses caractéristiques (co-construction Homme-Nature), **dans le montage des projets** et pas seulement dans la finalisation de ces derniers, permettant d'éviter les stigmatisations entre groupes d'acteurs et une plus grande **confiance mutuelle**.

- **Le besoin de mieux expliquer le pourquoi des réglementations (préserver le site et concilier les usages) et de faciliter leur compréhension et leur mise en œuvre par les usagers** pour qu'elles ne soient pas perçues comme des contraintes inutiles face au sentiment que l'entretien perpétué depuis des générations permet la préservation du site.

- **Le besoin de rendre plus lisibles les actions entreprises par les institutions.**

Ces constats sont traduits dans le plan d'action en action permettant progressivement de remédier aux problématiques identifiées.

4 – Le site Natura 2000 est issu des actions conjointes de l'estuaire et du bassin versant. Les actions prévues dans ce plan d'action doivent être conçues dans une logique de fonctionnement estuarien et de bassin versant.

**Le présent plan d'action a été rédigé par le PnrBSN en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. Deux groupes de travail ont été organisés, l'un à caractère technique le 27/09/2016, le second regroupant les membres du comité de pilotage et l'ensemble des structures concernées le 17/11/2016. 50 personnes représentant 33 structures ont participé à ces réunions.**

**Le suivi de la mise en œuvre de ce plan sera coordonné par le PnrBSN. Cependant, chaque action peut être portée par une ou plusieurs structures, qui peut être le PnrBSN ou toute structure la plus à même de le faire de par ses compétences, missions, priorités.**

## **Objectif à long terme 1 :**

**Préserver les patrimonialités et la naturalité du site**

## **Objectif opérationnel 1.1. : Renforcer les dispositifs de protection et de gestion du site**

### ➤ **Réalisation des plans ou notices de gestion de sites**

Cette action concerne l'ensemble des espaces naturels en gestion à vocation environnementale sur le site Natura 2000, quelle que soit la structure référente, qu'elle en soit propriétaire ou gestionnaire.

L'objectif est de permettre une cohérence globale des orientations des plans ou notices de gestion entre les différents gestionnaires. Lors de la rédaction ou de la révision des futurs plans ou notices de gestion, il s'agit de veiller, dans la mesure du possible, à :

- intégrer les axes du présent plan d'action
- articuler les objectifs et les choix de gestion avec les autres plans ou notices de gestion de sites proches ou aux problématiques communes

Afin d'y parvenir, il est envisagé de :

- Faire le point sur les espaces du site Natura 2000 possédant un document de gestion, leurs durées de validité et le calendrier de révision.
- Définir le calendrier de réalisation et de révision des plans ou notices de gestion des différents sites pour mieux se coordonner, voire mutualiser la rédaction de tout ou partie des documents et/ou envisager des mutualisations pour les actions prévues (cf action « Mutualisation de moyens entre gestionnaires »).
- Echanger sur les problématiques de gestion (cf actions « Echanges de bonnes pratiques sous forme de réseau entre structures gestionnaires » et « Mise en place de groupes de travail thématiques permanents »).

### **Plusieurs sites disposent déjà de plans ou notices de gestion (à titre indicatif, liste non exhaustive) :**

1/ La **Grand'Mare** est une Réserve de Chasse et de Faune Sauvage, propriété de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et gérée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Eure, au travers d'un plan de gestion établi pour la période 2013-2017. Ce plan d'eau a fait l'objet d'un curage entre 2001 et 2013 de 250 000 m<sup>3</sup> de sédiments. Ce curage porté par le PnrBSN avait pour objectifs de repousser le comblement et la fermeture du milieu de plusieurs dizaines d'années.

Cette décision a été prise suite aux constats réalisés à la fin des années 1990 :

- un apport direct d'alluvions de la Seine, estimé à 200 tonnes de sédiments par an
- une précipitation carbonatée in situ, accélérée par des blooms algaux provoqués par un enrichissement des eaux en nutriments provenant des eaux de la Seine et également liés aux intrants agricoles et aux eaux usées domestiques.

Ces travaux visaient la conservation de la faune de l'étang, particulièrement les poissons et oiseaux mais aussi la conservation de celui-ci en tant qu'entité paysagère.

Deux stages ont été réalisés en 2016 au sein du PnrBSN afin d'évaluer les effets du curage de la Grand'Mare sur les compartiments biotiques et abiotiques et notamment l'avifaune (étude des évolutions d'effectifs d'anatidés en fonction des paramètres locaux et globaux). Les conclusions de



ces études permettront, après avis du comité de gestion, de définir les données manquantes sur l'état actuel de la Grand'Mare à rechercher et des indicateurs de suivi à long terme.

2/ Pour la **RNN du Marais Vernier**, l'évaluation sera réalisée en 2018 et donnera lieu à un nouveau plan de gestion quinquennal.

3/ Le plan de gestion de la **RNN de l'Estuaire de la Seine** (une partie au sud de la Seine en site Natura 2000) couvre la période 2014-2018. Son évaluation puis sa révision débutera en 2017.

4/ Le **Conservatoire du Littoral** dispose d'un plan de gestion dans la Risle mais également sur les courtils du marais Vernier dont il a la propriété (plan d'action et d'orientation 2014). L'extension de la réflexion de gestion sur le Marais Vernier pourrait être un plus.

5/ Les **Espaces Naturels Sensibles du Département** : Les Courtils, les mares de Conteville et les Marais de la Risle maritime.

6/ Les **Espaces Naturels du GPMR**, le plan de gestion (PGEN) est en cours de finalisation.

La révision ou la réalisation de plusieurs plans ou notices de gestion sera concomitante avec la mise en œuvre de ce plan d'action et la révision du DOCOB. Cela permettra de tenir compte des actions du présent plan dans les plans ou notices de gestion (a minima vérifier qu'il n'y ait pas d'incohérence) et d'articuler la révision du DOCOB avec les plans ou notices de gestion.

#### ➤ **Partage d'une stratégie entre intervenants sur le volet foncier**

##### - Doter le site d'une stratégie d'intervention foncière partagée entre les acteurs du foncier.

La question de la propriété foncière est importante, particulièrement pour les chasseurs et agriculteurs notamment dans le Marais Vernier. A la fois liée à l'attachement fort des usagers à la terre et au prix de vente, cette question peut être source d'incompréhension entre les différents acteurs impliqués.

En effet, le prix estimé par les Domaines est basé sur la valeur moyenne des terres agricoles.

Pour les propriétaires cynégétiques qui vendent, le prix estimé par les Domaines est souvent trop faible et ne prend pas en compte la plus-value générée par l'activité cynégétique.

Pour les agriculteurs, le prix moyen des terres estimé par les Domaines est relativement élevé par rapport à d'autres secteurs car il inclut des parcelles à vocation cynégétique dont le prix de vente est supérieur aux parcelles agricoles, ce qui implique un prix moyen des terres plus élevé sur le secteur.

Pour répondre à cette problématique, le CDL mobilise deux outils principaux sur ce site :

- l'acquisition foncière : les parcelles peuvent être achetées pour préserver les milieux naturels, le CDL conventionne alors avec des exploitants pour une gestion durable.

- le recours à un dispositif conventionnel signé avec l'association des propriétaires cynégétiques du Marais Vernier et de la Risle maritime. Cette convention prévoit que lorsque le CDL ne peut pas acheter les terrains qui lui sont proposés, il laisse un autre acquéreur devenir propriétaire, moyennant un engagement de gestion à long terme et la possibilité de réaliser des suivis sur le site pour vérifier le respect de ces engagements.

Le PnrBSN élabore sa stratégie d'intervention et de maîtrise d'usage du foncier en faveur des milieux naturels, qui découle des objectifs de la charte 2013-2025. Ce travail permettra de différencier, selon les enjeux, les moyens d'action et les outils les plus pertinents à mobiliser (conseil aux collectivités pour l'élaboration des documents d'urbanisme, conseil aux propriétaires/gestionnaires pour la gestion des terrains, mise en place de convention de gestion, bail, servitude ...).

La stratégie est réalisée en collaboration avec les partenaires, particulièrement le CDL et le CenHN, afin d'être complémentaires.

La stratégie pourra évoluer dans le temps en fonction des nouvelles connaissances et des enjeux écologiques (cf « Animation de la cartographie des corridors écologiques du Marais Vernier tourbeux et de la Risle maritime » concernant la stratégie d'intervention du CDL).

- Favoriser une gestion déléguée respectueuse des fragilités écologiques du site et échanger sur les modalités de conventionnement les plus adaptées à chaque cas.

Une harmonisation de certains aspects des conventions de gestion agricoles et cynégétiques pourra être envisagée entre les différentes structures gestionnaires afin d'améliorer et d'uniformiser la prise en compte des enjeux écologiques et hydrauliques prioritaires. La question des usages autorisés sur les parcelles sera à préciser (chasse, pêche, etc). Ce travail devra se faire en concertation avec la FDC, les associations de chasse locales et la Chambre d'Agriculture.

Cette action est en lien avec l'action « Accompagnement sur le foncier » des agriculteurs.

➤ **Projet d'extension du site Natura 2000**

Le projet d'extension du site Natura 2000 sur le Marais alluvionnaire entre Risle et Seine est évoqué depuis plusieurs années. L'extension du site Natura 2000 permettra de maintenir la vocation « naturelle » du secteur (absence de gros projets d'aménagements artificialisant le sol) et une meilleure articulation avec le périmètre du site Ramsar.

Cette action comporte :

- Concertation avec les acteurs locaux concernés
- En fonction des avis, lancement ou non de la procédure
- Prospections complémentaires sur le Marais Vernier alluvionnaire pour préciser l'intérêt écologique du secteur
- Montage du dossier d'extension

## **Objectif opérationnel 1.2. : Veiller et réguler les espèces problématiques pour les objectifs écologiques du site**

### ➤ **Amélioration de la connaissance des espèces exotiques envahissantes sur le site**

- Amélioration de la connaissance sur les espèces animales (ragondin, rat musqué, etc)
- Etat des lieux de la flore exotique envahissante présente sur le site (cartographie) et définition d'un plan d'action
- Possibilité de mettre en place une plateforme sur internet (étendue du territoire concerné à préciser) pour permettre à toute personne d'indiquer une nouvelle station d'espèce envahissante

### ➤ **Information du réseau local d'acteurs sur les espèces exotiques envahissantes**

L'objectif est d'informer sur :

- les espèces concernées (reconnaissance, enjeux) : distinguer les espèces exotiques envahissantes des espèces considérées « nuisibles » (certaines espèces envahissantes étant cependant aussi classées nuisibles) ou qui peuvent inquiéter par l'augmentation de leurs effectifs. Il faut en particulier veiller à éviter la confusion avec des espèces non ciblées lors du piégeage des ragondins et rats musqués. La FDC est compétente et formatrice dans l'utilisation des pièges (dont les cages sélectives).
- les réflexes à avoir lorsqu'une nouvelle localisation d'espèce est découverte (contacts)
- les bonnes pratiques pour limiter leur dispersion
- les moyens de lutte

### ➤ **Surveillance, détection précoce et interventions ciblées et en synergie sur la faune et la flore exotiques envahissantes**

Plusieurs structures dont le PnrBSN réalisent déjà une surveillance du site sur la flore envahissante (jussie notamment), des interventions ciblées sur de nouvelles installations et une information des usagers. Il s'agit de développer ces actions et de les mener collectivement et de manière concertée, en déclinaison des stratégies nationale et régionale en cours de construction (cf « Actions dans le cadre de plans régionaux et nationaux d'action »).

- Mise en place d'un réseau de surveillance informel entre les différents gestionnaires et acteurs locaux (sentinelles)
- Echanges nécessaires avec les autres sites proches, les départements limitrophes pour anticiper les arrivées d'espèces envahissantes, partager les expériences de lutte, etc
- Intervention prioritaire et rapide sur les nouvelles espèces apparues
- Pour les espèces déjà présentes, le choix des interventions devra se faire de manière ciblée sur des espèces qui posent des problèmes avérés pour le maintien des enjeux écologiques du site et pour lesquelles la lutte a encore un intérêt.

- Pour être efficace, la régulation devra se faire sur un secteur d'intervention cohérent vis-à-vis de l'espèce, l'ampleur de l'invasion et son mode de dispersion (à l'échelle du bassin versant par exemple) et de façon coordonnée entre les acteurs concernés.

➤ **Régulation concertée du sanglier**

Afin que la régulation du sanglier organisée notamment sur les espaces protégés tels que la réserve de chasse et de faune sauvage de la Grand'Mare, la RNN du Marais Vernier et les sites du Conservatoire du Littoral soit efficace pour limiter l'impact de la population sur les habitats et usages, il convient que chaque acteur concerné par la problématique ait un même niveau de connaissance des enjeux. Il y a besoin pour cela de connaître :

- l'importance du site pour l'espèce. Les tableaux de chasse (sur la base du volontariat) et les surfaces de dégâts de sangliers sur les cultures agricoles du site et de sa périphérie pourront apporter des éléments.

- les facteurs favorisant le développement de l'espèce.

- les zones agrainées ; l'agrainage est encadré par la réglementation dans le but de limiter les dégâts aux cultures. Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique prévoit d'interdire l'agrainage en zones humides (sauf faisan).

- les prélèvements de sangliers réalisés par les régulations administratives et en dehors en précisant le lieu, la date et le sexe.

Une carte localisant ces différents éléments à l'échelle du site pourrait permettre aux différents acteurs d'avoir une vision claire et commune des enjeux de régulation de l'espèce.

Ces différents éléments doivent être suivis dans le cadre d'un organe de concertation. Un comité de vigilance piloté par la DDTM27 est en place. Il pourra lui être proposé de travailler sur ces points et de définir en concertation les modalités de suivi.

Un stage réalisé en 2016 met en évidence un possible impact des battues aux sangliers sur les effectifs de canards à la Grand'mare (stage de Master au PnrBSN, H.Fernandez, 2016). Ces résultats incitent à rechercher des précisions sur la réalité du phénomène. Des relevés de terrain sont en cours par le PnrBSN et la FDC27. L'enjeu est de s'assurer de la compatibilité des modalités de régulation du sanglier avec l'accueil des oiseaux d'eau en particulier sur les espaces préservés.

➤ **Préservation de la faune sauvage**

Cette action a été ajoutée suite à la concertation avec les acteurs locaux lors de la rédaction du présent plan d'action. La demande exprimée a porté sur les questions posées par l'élevage d'espèces sauvages ou non sur le site, les relations possibles avec la faune sauvage (cloisonnement, lâcher, etc) et les problématiques que cela peut soulever.

Le sujet est complexe, il est donc proposé de prévoir une réflexion sur cette question sur les 2 ans du plan d'action avec les usagers du site afin de faire remonter les problématiques de terrain et d'aboutir, si nécessaire, à des propositions concrètes pour le prochain plan d'action dans le cadre de la révision du DOCOB.

## **Objectif opérationnel 1.3. : Préserver le paysage du site**

### ➤ **Veille au maintien des caractéristiques paysagères du Marais Vernier et de la Risle maritime**

Cette action vise à ce que les éléments paysagers typiques des différents secteurs du site soient préservés ou que leurs changements soient accompagnés afin qu'ils s'inscrivent dans l'identité du territoire. Ces éléments sont constitués non seulement des milieux naturels (haies, courtils, prairies, vergers, etc) mais aussi de l'habitat traditionnel (pan de bois, chaume, chaux, brique, etc).

Il existe une interaction forte entre les milieux naturels et les éléments paysagers. La préservation des uns est favorable à la préservation des autres. Natura 2000 contribue à préserver le paysage notamment grâce à la trame verte et bleue à la parcelle (cf « Améliorer les continuités écologiques ») et aux évaluations d'incidences (cf « Accompagner sur le volet réglementaire »). Le projet de site classé renforcera cette protection et participera à la préservation des milieux naturels. L'articulation entre les aspects écologiques et paysagers pourra être renforcée au travers de la prise en compte des enjeux de continuité écologique (trame verte et bleue à la parcelle) dans les prescriptions de l'ABF.

Concernant l'aspect architectural, il s'agit de veiller collectivement à ce que les projets soient en cohérence avec cette typicité. Ce travail est mené notamment par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) en lien avec les services de l'Etat et communes pour le choix des matériaux, implantation des maisons, etc. Le PnrBSN participe également à cet objectif dans l'accompagnement de la réalisation des documents de planification (PLU, SCOT).

Cette action comporte également la démolition de bâtiments sans valeur architecturale en milieu naturel qui constitue des « verrues » dans le paysage.

### ➤ **Projet de site classé sur le Marais Vernier**

Le Marais Vernier est, avant tout, une zone humide de toute première importance au niveau national et européen. Il fait l'objet, à ce titre, de plusieurs protections environnementales de type Natura 2000, réserve naturelle nationale, etc dont le but est d'en conserver et d'en pérenniser la richesse écologique.

Mais le Marais Vernier est aussi un des sites les plus connus de la vallée de la Seine en raison de la grande qualité de son paysage et de son caractère si particulier :

- le parcellaire en lanières étroites et concentriques des courtils, souligné par des haies et des alignements de saules têtards,
- les bâtiments en couronne circulaire en osmose avec le paysage,
- la persistance des prairies permanentes depuis les coteaux jusqu'au marais,
- les coteaux boisés demi-circulaires enveloppant et soulignant la boucle « fossile » de la Seine.

Dans l'ensemble, le paysage conserve sa qualité et son originalité, les prairies permanentes sont encore largement dominantes mais l'on perçoit, par endroit, des signes de déprises qui concourent à leur enrichissement.

L'évolution la plus préoccupante, cependant, est celle des éléments bâtis pour lesquels se pose un double problème :

- la conservation du patrimoine des bâtiments et des petits édifices ruraux, caractéristiques du mode de faire valoir du marais Vernier, dont une grande quantité est en voie de disparition

- la restauration ou la construction de bâtiments d'habitation dont la qualité est variable. Les exemples qui tendent vers une banalisation du paysage ne sont pas des cas isolés. Il convient d'enrayer la dérive et de renforcer les protections.

Le Marais Vernier fait actuellement l'objet d'une protection « site inscrit » qui se révèle insuffisante pour palier aux problèmes recensés plus haut car les seules obligations légales qui en découlent sont une déclaration 4 mois avant de faire les travaux et un avis simple de l'architecte des bâtiments de France sur les projets de construction.

Le classement de la boucle du Marais Vernier permettrait une plus grande reconnaissance de son caractère paysager remarquable et unique au niveau national et une plus grande attention portée par l'Etat au devenir de ses structures paysagères et de ses espaces bâtis. La protection « site classé » induit, en effet, que toute modification ou destruction de l'état ou de l'aspect du site doit faire l'objet d'une autorisation spéciale (du préfet ou du ministre selon la nature des travaux).

Le projet de site classé a démarré en juillet 2014. Actuellement, le projet de classement est en phase de définition technique et de concertation. Le premier projet de périmètre fait actuellement l'objet de discussion avec les élus concernés. Un nouveau périmètre tenant compte de leurs remarques devrait être proposé lors du premier semestre 2017.

#### Planning prévisionnel :

- Fin de la phase de définition technique du projet et de la concertation : 1<sup>er</sup> semestre 2017
- Consultation des élus et de la CDNPS\* 27 : 2<sup>e</sup> semestre 2017
- Enquête publique : début 2018
- Consultation officielle de la CDNPS 27 : 1<sup>er</sup> semestre 2018
- Examen au niveau national (CSSPP\* et Conseil d'Etat) : fin 2018-début 2019 pour un décret de classement en 2019 au mieux.

Il sera nécessaire de tenir compte des enjeux liés à Natura 2000 dans le futur site classé (au travers des fiches du site classé, etc).

\* *CDNPS : Commission Départementale de la Nature des Paysages et Sites*

*CSSPP : Commission Supérieure des Sites, Paysages et Perspectives (Commission des Sites Nationale)*

Ces actions permettent de limiter l'artificialisation des sols.

Elles sont à mettre en lien avec l'action « Travail avec les habitants et usagers sur les représentations sociales du paysage ».

**Objectif à long terme 2 :**  
**Améliorer les continuités écologiques**



## **Objectif opérationnel 2.1. : Décliner la trame verte**

### **➤ Animation de la cartographie des corridors écologiques du Marais Vernier tourbeux et de la Risle maritime**

Suite à la réalisation de cette cartographie à la demande de la DREAL par le PnrBSN avec l'appui des communes et partenaires concernés pour limiter le mitage des terres par l'urbanisation, celle-ci va être intégrée à l'atlas cartographique du DOCOB. Une animation sera nécessaire pour qu'elle soit comprise, partagée et utilisée par les acteurs locaux. Les propositions suivantes sont issues des échanges avec les communes et partenaires rencontrés lors de la concertation sur la Trame Verte et Bleue (TVB) :

#### **Accompagnement des services instructeurs :**

- Partage d'une doctrine avec les services de l'Etat et les communes pour utiliser au mieux cette cartographie dans l'instruction des demandes d'urbanisme.
- Accompagnement des communes au Règlement National d'Urbanisme (RNU) pour préserver des éléments écologiques ou paysagers.
- Réunion pour présenter la cartographie et ses applications au service déconcentré de la DDTM de Pont Audemer et aux agents des mairies et communautés de communes en charge de l'information et de l'instruction du droit des sols afin qu'ils puissent informer les porteurs de projet sur la TVB en amont et lors de la délivrance des permis.

#### **Mise en œuvre d'outils d'animation, d'implication et de sensibilisation des habitants :**

##### - sur la TVB :

- \* plaquette sur Natura 2000 et la TVB (enjeux écologiques et évaluations d'incidences)
- \* articles dans les journaux des communes
- \* informations sur leurs sites internet et sur celui du PnrBSN.

##### - pour la gestion des jardins :

- \* guide des plantations et de bonne gestion adaptée au site : gestion différenciée, projet en cours pour l'accompagnement des communes dans la suppression des produits phytosanitaires par la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine
- \* informations lors d'évènements existants : « Un pommier dans mon jardin » réalisé par la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine, « Rendez-vous des jardiniers », etc.

**Echanges avec les autres structures sur la TVB, travail en cours dans le cadre du club TVB de l'ARE.**

### **Articulation avec d'autres projets :**

- Articulation avec le projet de site classé (CEREMA, ABF, etc) : intégration des enjeux de la TVB dans les fiches du site classé et les préconisations de l'ABF (cf « Préserver le paysage du site »).
- Réflexion du Conservatoire du Littoral à une potentielle extension de son périmètre d'intervention sur les piémonts de la Risle maritime et/ou du Marais Vernier en raison d'enjeux de biodiversité ou paysager. Ces secteurs étant actuellement en zone de vigilance uniquement, un argumentaire sera nécessaire pour justifier l'ajout de ces secteurs. La cartographie des corridors écologiques à la parcelle et le diagnostic paysager du site classé pourront être utiles à cela.

### **En complément de ces actions, plusieurs autres prévues au plan d'action vont concourir à la prise en compte des enjeux de la TVB :**

- Réaliser un suivi de l'ensemble des PLUi en cours d'élaboration pour s'assurer de la bonne intégration du volet TVB (cf action « Accompagnement de la planification »).
- Accompagner les porteurs de projets dans la réalisation des évaluations d'incidences pour les autorisations d'urbanisme (PnrBSN, en tant qu'animateur Natura 2000) (cf action « Accompagnement des porteurs de projets pour la réalisation des évaluations d'incidences »).
- « Actions pour limiter la mortalité des amphibiens sur les routes » : les données acquises par l'application vont permettre d'améliorer la connaissance des zones de déplacement préférentielles des amphibiens parmi les corridors écologiques potentiels identifiés.
- Possibilité de travailler avec les scolaires sur la TVB (cf action « Poursuite des animations auprès des scolaires »).
- « Partage avec les habitants des enjeux liés aux patrimoines naturel et culturel à l'échelle communale ».
- Des formations pourront être proposées à différents publics cibles dans le cadre de l'action « Sessions de formations » : gestion différenciée, etc.
- La cartographie des cônes de vue paysagers pourra être utile dans le cadre de la création de nouveaux circuits de découverte (cf action « Utiliser les atouts du site pour mieux le valoriser »).

Cette action correspond à une déclinaison locale du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (cf « Actions dans le cadre de plans régionaux et nationaux d'actions ») et de l'objectif stratégique de la charte du PnrBSN « Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques définies dans la Trame Verte et Bleue ». Elle permet de limiter l'artificialisation des sols.

➤ **Protection et entretien d'un réseau de haies et d'arbres têtards**

Les alignements d'arbres participent à la trame verte car ils peuvent constituer des zones de déplacement des espèces. En ce sens, ils participent à l'amélioration des continuités écologiques. Ils sont également importants en tant que réservoirs de biodiversité (haies à houx typiques du Marais Vernier, refuge pour la faune cavernicole, etc). Enfin, ces alignements ont un intérêt paysager sur le site.

A ces fins, cette action vise :

- le maintien et la plantation de haies d'essences locales et de vergers.
- l'entretien et la restauration des arbres têtards existants. La plantation afin de renouveler les arbres vieillissants est également indispensable.
- la préservation/restauration du réseau d'arbres pour la fonctionnalité écologique et la structure paysagère.

Le PnrBSN propose des conseils de plantation de haies aux particuliers et la fourniture d'essences locales via des commandes groupées chaque année.

Le PnrBSN dispose de financements de la Région pour l'entretien des arbres têtards de son territoire jusqu'à fin 2017.

Ces éléments du patrimoine doivent être intégrés dans les documents d'urbanisme (cf « Accompagnement de la planification »).

➤ **Préservation/restauration d'un réseau de pelouses calcicoles**

Cette action est à mettre en œuvre au travers de plusieurs outils (prévus dans les actions du présent plan indiquées entre parenthèses) :

- le PRA Coteaux porté par le CenHN : « Actions dans le cadre de plans régionaux et nationaux d'actions »
- projets de compensation écologique et évaluations d'incidences : habitats d'intérêt communautaires, éléments de la trame verte (« Accompagnement des porteurs de projets pour la réalisation des évaluations d'incidences et la mise en œuvre de la logique ERC »)
- stratégies foncières : « Partage d'une stratégie entre intervenants fonciers »
- contrats Natura 2000 : « Mise en place de contrats et signature de la charte Natura 2000 »

Note : Les actions concernant les prairies n'ont pas été intégrées à la présente fiche car elles sont développées dans d'autres fiches notamment : « Renforcer les dispositifs de protection et de gestion du site » et « Accompagner les changements dans l'agriculture ».

## Objectif opérationnel 2.2. : Décliner la trame bleue

### ➤ Etude de la restauration de la continuité écologique du canal St Aubin

L'étude est portée par le PnrBSN, par délégation de maîtrise d'ouvrage de l'ASA du Marais Vernier.

Elle est financée par l'Agence de l'eau, le Conseil Départemental de l'Eure et le PnrBSN. Elle a été lancée en décembre 2014 et devrait être finalisée au 31 décembre 2017.

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- étudier les possibilités d'évolution du règlement d'eau des ouvrages du Marais Vernier
- définir les solutions techniques pour restaurer la continuité écologique sans pour autant augmenter les risques vis-à-vis de la protection des biens et des personnes contre les inondations
- évaluer les conséquences des aménagements des ouvrages hydrauliques (sur la structure des ouvrages eux-mêmes, sur les phénomènes d'érosion de berges, sur le fonctionnement hydraulique).

Cette étude consiste à définir une solution technique satisfaisant l'objectif écologique (rétablir la continuité écologique de la faune piscicole au niveau des ouvrages : clapet et vanne) tout en préservant la fonction hydraulique initiale de ces ouvrages (étudier les contraintes et les solutions techniques et juridiques les plus adaptées pour répondre aux enjeux liés au canal).

L'étude comporte :

#### **1/ Une étude préalable (phase 1 - tranche ferme) comprenant 4 missions distinctes :**

- mission 1: analyse bibliographique et diagnostic des ouvrages, acquisition du profil topographique et modélisation du fonctionnement hydraulique et sédimentologique du canal Saint Aubin
- mission 2: définition des enjeux piscicoles et l'acquisition de données biologiques sur l'anguille
- mission 3: modélisation du fonctionnement hydraulique superficiel du marais tourbeux
- mission 4: présentation des possibilités d'aménagements de chaque ouvrage.

#### **2/ Des études au stade d'avant projet (AVP) des scénarios exposés durant la mission 4 de la phase 1 (phase 2 - Tranche conditionnelle)**

#### **3/ L'élaboration au stade projet (PRO) du scénario retenu au stade AVP (phase 3 - Tranche conditionnelle),**

#### **4/ 2 missions complémentaires consistant à l'élaboration d'un dossier Loi sur l'Eau / incidence Natura 2000 et d'un dossier de déclaration d'intérêt général (phase 4 - Tranche conditionnelle).**

Au moment de la rédaction de la présente fiche, les missions 3 et 4 sont en cours.

➤ **Etude hydromorphologique sur la Risle**

« Définition d'une pré-programmation pour la restauration hydromorphologique de la Risle maritime et réalisation d'un programme de travaux sur l'Espace Naturel Sensible des marais de la Risle maritime ».

Suite aux travaux d'aménagement au cours des derniers siècles, la Risle maritime apparaît aujourd'hui comme un cours d'eau dont le tracé a été rectifié expliquant sa linéarité. Ce sont les aménagements de la rivière visant l'instauration de sa navigabilité (notamment le rescindement de méandres, le dragage du chenal et l'aménagement de digues de remblai), qui ont conduit à la fixation de ce tracé selon un parcours beaucoup plus rectiligne. Suite à ces aménagements, la zone humide qui constituait la plaine alluviale de la Risle maritime, s'est trouvée endiguée et moins soumise aux remontées des eaux saumâtres. Les travaux d'aménagement successifs se sont vraisemblablement traduits par une banalisation des habitats aquatiques et une moindre connectivité entre le lit mineur et les annexes hydrauliques.

Afin de restaurer les fonctionnalités hydrauliques, écologiques et estuariennes altérées, l'étude est financée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et portée par le Département de l'Eure.

L'étude a été lancée début 2015 pour une durée de 16 mois, elle vise à :

- analyser le fonctionnement géodynamique et écologique de la Risle maritime et son état de dégradation
- évaluer le contexte socio-politique et foncier
- évaluer les possibilités de restauration des connexions, leurs impacts et contraintes
- définir de manière concertée les objectifs et le niveau d'ambition du projet de restauration
- proposer différents scénarios avec leurs avantages et inconvénients
- retenir un scénario et définir les modalités de mise en œuvre des travaux
- définir un programme de travaux sur l'Espace Naturel Sensible des marais de la Risle maritime.

Phase 1 : Diagnostic et analyse de l'état initial

Phase 2 : Définition concertée d'un plan échelonné de travaux de restauration

Phase 3 : Elaboration du programme de travaux sur l'Espace Naturel Sensible des Marais de la Risle maritime.

Le périmètre du projet pour les phases 1 et 2 correspond à la vallée de la Risle maritime. Le périmètre d'étude pour la phase 3 correspond à l'Espace Naturel Sensible des marais de la Risle maritime.

L'étude est actuellement au niveau de la phase 2.

### ➤ **Restauration de la continuité écologique (longitudinale et latérale)**

Suite aux études ci-dessus et à celles prévues dans l'objectif « Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique », cette action consiste à restaurer la continuité écologique longitudinale et latérale des milieux aquatiques et zones humides.

- Suite à l'étude du canal St Aubin, amélioration de la continuité écologique des ouvrages du Marais Vernier tourbeux (vanne et clapet) notamment pour l'anguille.

- Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des marais de la Risle maritime et en lien avec l'étude hydromorphologique sur la Risle, une expérimentation de réouverture complète d'un clapet va commencer en 2017 sur l'ENS. Si elle s'avère concluante, il est possible que dans les années futures, soit envisagée une refonte hydraulique de la vallée de la Risle pour améliorer la fonctionnalité latérale.

- La présence du brochet sur la Risle maritime est avérée par capture par des pêcheurs amateurs. Cependant, pour sa reproduction, ce poisson a besoin d'annexes hydrauliques inondées en hiver et exondées en été : les frayères à brochet. Ce type de milieu n'est que très peu disponible sur la Risle maritime en raison de la déconnexion des lits mineur et majeur (merlons sur les berges, chenalisation, etc). Il est par conséquent supposé que le brochet effectue sa reproduction dans les plans d'eau en communication, limitant alors l'efficacité de la reproduction ainsi que le nombre de juvéniles présents dans le cours d'eau. Pour rétablir des frayères à brochet le long de la Risle, des actions de reconnexion latérale sont nécessaires (suppression de merlons, reconnexion des annexes hydrauliques latérales, suppression des discontinuités écologiques sur le cours d'eau). L'étude hydromorphologique permettra de préciser les actions à mener au travers d'une réhabilitation plus globale de fonctionnalités estuariennes (décompartimentation lit mineur/lit majeur).

La Risle Maritime, en communication avec l'estuaire de la Seine, est un axe de migration important du saumon, de la lamproie marine et de la truite de mer. Cependant, les ouvrages hydrauliques de Pont-Audemer sont des obstacles majeurs à la remontée de ces espèces. Si les actions à mener sont situées en dehors du site Natura 2000, la migration de ces espèces s'effectue en partie sur le site et mérite d'être mentionnée.

- Réhabilitation des fonctionnalités écologiques (filandres fonctionnelles, connectivité latérale, etc) : Il pourrait être intéressant de travailler sur ces questions de reconnexion latérale (filandres) sur la partie en rive sud de la RNN de l'Estuaire incluse dans le site Natura 2000. Ces actions peuvent, entre autres, être intégrées dans les projets de compensation écologique et dans les stratégies foncières.

- Une analyse hydrologique est indispensable à l'amont de chaque projet afin de s'assurer que les reconnexions (et ou manœuvres d'ouvrages hydrauliques) n'aggravent pas le risque inondation.

L'amélioration de la continuité écologique doit bien prendre en compte les risques de dissémination d'espèces aquatiques exotiques envahissantes.

### ➤ **Préservation et restauration d'un réseau de mares**

- Un inventaire sur 300 mares a été réalisé par le PnrBSN en 2014-2015. Cette étude avait pour objectif d'élaborer un programme d'actions de sensibilisation, de conservation et de restauration des réservoirs de biodiversité et des corridors de la sous trame « mares » de la Trame Verte et Bleue du

territoire du PnrBSN. Ce programme, courant sur 2016-2018, en faveur de la « nature ordinaire » support de biodiversité, vise à enrayer le processus de disparition des mares sur le territoire du PnrBSN.

Pour atteindre un bon état de fonctionnement des réseaux de mares, l'étude a permis de faire ressortir les réseaux de plus de 5 mares situées à une distance de 500 mètres les unes des autres, ce qui correspond au rayon d'action moyen des espèces de tritons présentes sur le territoire.

Un diagnostic de l'ensemble de ces réseaux de mares a été établi pour tenter d'évaluer les possibilités de connexion entre les mares. Cette connectivité entre les mares est primordiale dans la dispersion des juvéniles d'amphibiens et par conséquent dans le devenir des populations. De plus, un réseau de haies ou d'éléments boisés groupés est déterminant chez ces espèces fuyant les plaines ouvertes. Cette analyse du réseau considère deux échelles : locale pour la mare, méta-populationnelle pour le réseau de mares.

La restauration de mares est envisagée dans le cadre d'un appel à projets de la Région Normandie. Ce projet ne concerne pas les mares de chasse qui n'ont pas été inventoriées par l'étude.

- Lors de cette étude, plusieurs mares ont été notifiées comme hébergeant la Grenouille de Lessona. En 2017, la Maison de l'Estuaire prévoit la mise en place sur une partie de la RNN de l'Estuaire d'un protocole d'inventaire du complexe des Grenouilles vertes avec notamment un zoom sur la Grenouille de Lessona via une méthodologie expérimentale bioacoustique (par la collecte de chants). Une étude similaire à l'échelle du territoire du PnrBSN incluant le site Natura 2000 Marais Vernier – Risle maritime est aussi envisagée.

- Le PnrBSN a un rôle de conseil auprès des propriétaires ou toute personne ou structure concernée sur son territoire sur le suivi des amphibiens, les enjeux et les modalités de gestion écologique des mares.

- Travail à mener en lien avec le PRAM (voir le contenu du programme dans « Actions dans le cadre de plans régionaux et nationaux d'actions ») et la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine qui réalise des inventaires sur les mares de son territoire.

- Formation à la reconnaissance des amphibiens et aux bonnes pratiques de gestion des mares dans le cadre de l'action « Sessions de formations ».

La création ou l'extension de mares peuvent augmenter le drainage des zones humides. Cette action n'a pas pour objectif d'augmenter la surface en mares. Toute création ou extension de mares doit être justifiée écologiquement.

### ➤ **Actions pour limiter la mortalité des amphibiens sur les routes**

Plusieurs secteurs du site, entre coteaux et marais, sont des lieux de passage importants pour les amphibiens. La cartographie des corridors écologiques a montré l'enjeu de préservation de la continuité écologique sur ces zones. Cela passe non seulement par une vigilance en termes d'urbanisme, une gestion différenciée des jardins mais aussi par la sécurisation du déplacement de la faune sur les routes. Des mortalités sont régulièrement constatées notamment au niveau des villages rues du Marais Vernier.

L'action vise dans un premier temps à sensibiliser la population à ce problème. Un projet d'application sur le principe du « Mam'route » du GMN pour noter les observations d'amphibiens morts sur les routes est envisagé par le PnrBSN. Cette application devra être accompagnée par des animations et

informations auprès du grand public. Les actions de sensibilisation aux amphibiens prévues dans « Partage avec les habitants des enjeux liés aux patrimoines naturel et culturel à l'échelle communale » (animations, science participative, etc) participeront à ce travail.

Dans un second temps et sur la base des données acquises, le PnrBSN souhaite proposer des actions pour réduire la mortalité des amphibiens : fermeture temporaire de routes au moment des migrations, aménagements de crapauducs, etc sur les secteurs les plus à risque.



### **Objectif à long terme 3 :**

**Améliorer le fonctionnement hydrologique  
et promouvoir une gestion durable de l'eau**

## **Objectif opérationnel 3.1. : Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique**

### ➤ **Amélioration des connaissances sur le fonctionnement hydrologique**

Une stratégie de suivi hydrologique des zones humides est en cours de rédaction par le PnrBSN sur le périmètre Natura 2000 et par sous-secteur.

Il s'agit de mieux connaître le fonctionnement hydrologique par la mise en place d'un programme d'acquisition de connaissances (suivis à long terme). Il comportera en particulier le suivi des niveaux d'eau (nappes et cours d'eau). Ces connaissances serviront à la mise en place d'actions opérationnelles (restauration, règles de gestion, etc). Ce travail permettra de disposer d'un indicateur « hydrologique » à différents endroits du site Natura 2000.

A l'échelle du site Natura 2000, la stratégie de suivi hydrologique se déclinera :

- mise en place d'un réseau de suivi sur le Marais Vernier (tourbeux et alluvionnaire) pour la réalisation d'une étude hydrologique sur le Marais Vernier (cf ci-dessous)
- renforcement du réseau de suivi actuel de la vallée de la Risle maritime

### ➤ **Etude sur la ressource en eau et ses usages sur le Marais Vernier**

Dans le cadre de la mise en place d'un suivi de la connaissance sur le fonctionnement hydrologique (action ci-dessus) et en complément des données acquises dans le cadre de l'étude de la restauration de la continuité écologique du canal St Aubin, une étude en partenariat avec le BRGM est envisagée afin d'identifier les enjeux liés à l'eau sur le Marais Vernier.

Une modélisation de l'hydro-système et de ses évolutions sera réalisée et permettra de mettre en parallèle la ressource en eau (aspect quantitatif) et les besoins des différents usages (analyse socio-économique) notamment dans la zone tourbeuse.

L'objectif est de proposer des règles de gestion pour pérenniser la zone humide et ses écosystèmes tout en permettant la préservation des différents usages.

Les résultats de cette étude permettront d'éclairer la réflexion pour :

1/ le règlement d'eau vis-à-vis des aspects eau souterraine (pomper dans la nappe plutôt que dans les eaux superficielles pour faire face au manque d'eau en été ?)

2/ l'élaboration d'un PPRE

3/ envisager des restaurations fonctionnelles (retrait de drains, merlons, etc)

➤ **Inventaire et caractérisation du réseau hydraulique du Marais Vernier et de la Risle maritime**

Depuis 2005, le PnrBSN met en place des inventaires du réseau hydraulique sur les différentes boucles de Seine.

Ces inventaires n'ont pas été réalisés sur le site Natura 2000 qui reste toutefois un secteur prioritaire (programme CATEM).

Cette action est une caractérisation hydraulique et écologique des fossés et cours d'eau : ouvrages présents, morphologie, envasement, végétation des berges, carte du réseau.

Les résultats permettront de préciser le contenu d'un futur PPRE et apporteront la connaissance nécessaire pour les évaluations d'incidences (curage, etc).

➤ **Amélioration des connaissances sur la qualité de l'eau**

- Un état des lieux des données existantes sur la qualité de l'eau devra être réalisé afin de proposer une éventuelle campagne de suivi qualitative. Les objectifs sont :

- actualiser les données qualité

- identifier l'origine des apports a minima sur certains secteurs à enjeux

- mieux comprendre les transferts de contaminants entre nappe, source, cours d'eau, zone humide et les effets sur les milieux et les espèces.

Un stage pourra être proposé.

Cette action s'inscrit dans la logique de celles prévues par le SAGE Risle et Charentonne.

En fonction des résultats, des actions seront proposées pour le prochain plan d'action, à intégrer dans le futur outil de planification.

Les études pourront être articulées avec les réflexions menées sur le site Natura 2000 Risle, Guiel, Charentonne situé en amont.

**Ces études vont permettre d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique du site et d'éclairer les choix de gestion à venir dans le cadre des objectifs « Améliorer la gestion quantitative et qualitative des zones humides » et « Décliner la trame bleue ».**

## **Objectif opérationnel 3.2. : Améliorer la gestion quantitative et qualitative des zones humides**

Les actions du présent objectif sont conditionnées par les résultats des études de l'objectif « Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique » et « Décliner la trame bleue ».

### ➤ **Concertation sur le règlement d'eau du Marais Vernier**

Le règlement d'eau actuel datant de 2002 prévoit une cote de consigne de 1.95 m à l'année.

Si ce règlement a permis d'éviter un assèchement trop prononcé de la tourbe tout en maintenant les usages, force est de constater qu'il est aujourd'hui réinterrogé par les différents acteurs pour plusieurs raisons :

- d'un point de vue écologique, plusieurs études montrent un tassement du sol, lié à la minéralisation de la tourbe par oxygénation en l'absence d'inondation, débuté dans les années 50 et qui se poursuit (pour se maintenir la tourbe a besoin d'un engorgement suffisant). Ce tassement entraîne la régression des milieux tourbeux et des espèces associées.
- pour les agriculteurs, l'inondation ne permet pas de mettre les animaux sur les parcelles. Plus elle est réduite au printemps et plus tôt le pâturage peut être réalisé. A contrario, une sécheresse en période estivale limite l'abreuvement du bétail.
- pour les chasseurs, l'eau est nécessaire dans les canaux en fin d'été pour alimenter les mares de gabion. Le marais est à un niveau bas à cette saison du fait de la baisse des précipitations et de l'évaporation.

L'objectif de cette action est de déterminer si le règlement d'eau actuel peut être modifié et comment pour répondre aux enjeux écologiques tout en limitant les contraintes pour les différents usagers.

Les études suivantes réalisées ces dernières années ou en cours apporteront des éléments pour faire ce choix :

- Etude du canal St Aubin actuelle et projet d'étude sur la ressource en eau.
- Etude de l'évolution des effectifs d'oiseaux d'eau et des périodes clé de l'année pour l'accueil de l'avifaune (stage de Master au PnrBSN, H. Fernandez, 2016).
- Evaluations fonctionnelles des milieux sur la RNN du Marais Vernier (Syrph'The Net, 2014 ; protocoles flore et pédologique Seino, 2016).
- Suivi des potentialités de reproduction du brochet sur le marais tourbeux (PnrBSN, 2010) et stage réalisé au sein de la FDAAPMA27 sur le Marais Vernier en 2016 : « Etude de la population piscicole du Marais Vernier », pouvant donner un regard critique sur le règlement d'eau actuel concernant la reproduction du Brochet ainsi que la migration de diverses espèces piscicoles.
- Concertation sur la trajectoire d'évolution du Marais Vernier tourbeux (cf l'objectif « Anticiper et choisir en concertation les évolutions écologiques et paysagères du site »).

Les premiers résultats de ces études montrent que des niveaux d'eau printaniers et estivaux plus élevés dans le marais seraient plus favorables au maintien de la zone tourbeuse (habitats de la Directive) et aux espèces associées (notamment les oiseaux d'eau dont le site a une forte importance en migration pré-nuptiale).

La concertation autour de ce règlement d'eau devra nécessairement débuter par une phase d'appropriation de la connaissance par les acteurs impliqués de façon à ce que les débats se fassent sur un même niveau d'information et le partage d'un diagnostic commun. Les usagers concernés pourront alors avoir conscience du niveau de responsabilité collectif face à cet enjeu de gestion

hydraulique, des possibilités futures de gestion des parcelles (changements globaux) et trouver un consensus en conséquence.

➤ **Mise en place d'outils de planification et de coordination pour la gestion durable de l'eau dans le Marais Vernier et la Risle maritime**

Actuellement, il n'existe pas d'outil de gestion des milieux aquatiques du site, hormis le SAGE Risle Charentonne qui couvre l'ensemble du bassin versant de la Risle. Plusieurs outils peuvent être mis en place pour la gestion hydraulique et écologique des zones humides du site : contrat de marais, PPRE, SAGE, etc.

Les études en cours et prévues permettront de préciser les enjeux. Sur cette base, une réflexion devra être menée afin d'identifier le ou les outils les plus adaptés et le périmètre d'intervention (marais Vernier tourbeux et/ou alluvionnaire ?, ensemble du site Natura 2000 ?, etc).

✓ **Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)**

Il s'agit d'un outil de planification des actions à mettre en œuvre pour l'entretien et la restauration des milieux aquatiques (cours d'eau, fossés) à l'échelle d'un bassin versant ou d'une unité hydraulique cohérente.

Ce programme consiste à l'élaboration d'un diagnostic précis qui permet de proposer un programme d'action cohérent en fonction des enjeux et des objectifs recherchés. Dans ce programme, un ensemble de travaux (entretien, gestion, aménagements et restauration) serait proposé.

Le PPRE permettra de définir une gestion différenciée et appropriée du réseau hydraulique notamment dans le Marais Vernier tourbeux, eu égard aux enjeux écologiques, hydrauliques et aux usages.

Le PPRE précisera les priorités et modalités d'entretien des fossés et cours d'eau. Cela permettra de limiter le phénomène de minéralisation de la tourbe lié aux niveaux d'eau trop faibles mais accentué par le drainage (le curage peut augmenter le drainage). Il y aura ainsi une réponse plus efficace aux demandes de curage par les usagers du marais en fonction des enjeux de chaque secteur.

Le PPRE permettra de traiter la question de la gestion des berges (affaissement à Foulbec, etc), de la gestion des clapets en tant qu'obstacles à l'écoulement.

Le PPRE viendra combler le manque de SAGE sur le Marais Vernier. Il s'ajoutera au SAGE sur la Risle et viendra compléter le PPRE porté par le SIBVR au niveau de la Risle aval (jusqu'à Pont Audemer).

Un PPRE cible les actions d'entretien, il est plus opérationnel que le SAGE.

✓ **Contrat global**

Un contrat global permettrait de travailler à une plus large échelle sur les milieux aquatiques et humides et sur la ressource en eau.

Un contrat de marais a été mis en place dans le marais poitevin et le marais audomarois.

La concertation permettra de voir quel outil est le plus adapté : une "charte" locale de gestion partagée du marais (engagement volontaire) ou un "contrat de marais" qui peut aller jusqu'à des mesures fortes telles qu'une demande unique de prélèvement.

Il sera nécessaire de définir la structure qui portera le ou les outils, en lien avec la GEMAPI.

➤ **Amélioration de la qualité de l'eau**

L'état des habitats des zones humides est dépendant de la qualité de l'eau. La qualité de l'eau du site Natura 2000 dépend notamment de ses bassins versants et de l'apport d'eau de Seine (pour la RNN de l'Estuaire) qui sont en grande partie extérieurs au site. L'amélioration de la qualité de l'eau est un objectif qui dépasse le site Natura 2000. Les actions réalisées dans le cadre du site peuvent cependant contribuer à améliorer la qualité de l'eau. L'objectif vise à coordonner, animer des actions d'amélioration de la qualité de l'eau. Les points ci-dessous sont des pistes de travail :

**Information et veille réglementaire :**

- réglementation arrêté phytosanitaire à proximité des points d'eau, rejets.

**Actions visant à améliorer la qualité de l'eau :**

- travailler avec les communautés de communes sur la mise aux normes des assainissements non conformes.

- travailler avec le monde agricole (MAEC, etc) : évolution des pratiques agricoles sur les zones de plateau pertinente avec les enjeux de qualité de l'eau et au niveau des zones de marais à proximité de prairies humides patrimoniales.

**Objectif à long terme 4 :**  
**Maintenir les pratiques favorables au site**  
**et accompagner les changements**

## Objectif opérationnel 4.1. : Accompagner sur le volet réglementaire

### ➤ **Accompagnement des porteurs de projets pour la mise en œuvre de la logique ERC**

Le PnrBSN :

- sensibilise à la mise en œuvre de la logique ERC, et à l'intérêt écologique et économique de respecter la logique et sa chronologie E -> R -> C

Sur la base du volontariat :

- aide à la rédaction de cahiers des charges d'études préalables : état initial du site, étude d'impact ...
- réflexions amont sur les choix d'implantation du projet d'aménagement
- aide à la définition de mesures d'évitement et de réduction des impacts
- aide à la recherche de mesures compensatoires pertinentes une fois que les étapes E et R ont été suffisamment étudiées, et que des mesures d'évitement et de réduction ont été définies

Le PnrBSN peut réaliser des visites sur le site d'aménagement, sur les sites projetés pour les mesures ERC, il peut travailler sur le projet avec le pétitionnaire, les prestataires (AMO, bureau d'étude ...). Le PnrBSN fait également le lien avec les services de l'Etat et, le cas échéant, avec le gestionnaire du site protégé, pour le suivi du projet et des mesures ERC.

### ➤ **Accompagnement des porteurs de projets pour la réalisation des évaluations d'incidences**

En tant que structure animatrice du site Natura 2000, le PnrBSN propose au porteur de projet :

- un appui pour préciser la réglementation qui s'applique et la procédure
- une visite de la parcelle si nécessaire
- la recherche des données écologiques connues
- des conseils pour adapter le projet aux enjeux écologiques
- une aide pour la rédaction du dossier
- et fait le lien avec les services de l'Etat et, le cas échéant, avec le gestionnaire du site protégé, de façon à faciliter l'instruction du dossier

Pour les projets portant sur plusieurs années, il est envisageable de faire une évaluation d'incidences sur plusieurs années.

### ➤ **Information sur le dispositif réglementaire Natura 2000 et l'articulation avec les autres réglementations**

#### Informer qui ?

En tant qu'animateur Natura 2000, le PnrBSN peut coordonner la diffusion de l'information sur les évaluations d'incidences et présenter l'articulation avec les autres réglementations (loi sur l'eau, espaces protégés, BCAE, règlement phytosanitaire, etc).

Le PnrBSN compte poursuivre sa démarche d'information des élus et porteurs de projet potentiels sur le régime d'évaluation d'incidences et la loi sur l'eau :

- prise en compte des enjeux écologiques notamment la Trame Verte et Bleue par les services instructeurs déconcentrés et mairies pour les demandes d'urbanisme (cf action « Animation de la cartographie des corridors écologiques du Marais Vernier tourbeux et de la Risle maritime »).
- chasseurs (propriétaires et gabionneurs), via FDC27, associations de chasse, ASA pour les travaux sur les zones humides chassées
- agriculteurs, chambre d'agriculture.
- constructeurs, cabinets d'architectes.
- organisateurs de manifestations sportives.
- habitants.



- gestionnaires de réseaux (ERDF, RTE, GRTGaz, etc)
- autres acteurs selon les besoins identifiés dans les futurs dossiers.

L'information auprès des structures représentatives d'usagers telles que la FDC, la chambre d'agriculture, etc et auprès des gestionnaires (Maison de l'Estuaire, etc) permet de s'assurer d'une meilleure compréhension de la réglementation par ces dernières favorisant une meilleure transmission aux porteurs de projets.

#### Dans quels buts et comment ?

L'objectif est d'expliquer la réglementation, les effets cumulés de certains travaux ou pratiques de gestion individuelles sur les milieux et les impacts collectifs et en quoi la réglementation constitue un « garde-fou » pour éviter tout impact sur le milieu naturel. La réglementation n'a pas pour objet d'interdire mais de s'assurer de l'absence d'impact avant d'autoriser.

Cette information doit être basée sur des cas concrets de projets couramment portés par les différents usagers et présenter les procédures qui s'appliquent chaque fois et les contacts utiles.

#### Avec quels outils ?

Plusieurs outils pourront être mise en œuvre : réunions d'informations, documents de communication en complément du tableau de synthèse des projets soumis à évaluation d'incidences réalisés par le PnrBSN pour les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Des articles pourront être proposés aux communes pour les joindre ou les intégrer à leurs gazettes ou bulletins municipaux.

Une plaquette sur la réglementation des mares de chasse vient d'être réalisée par le PnrBSN et ses partenaires.

Une plaquette sur les évaluations d'incidences et la TVB pourrait être utile également (cf action « Animation de la cartographie des corridors écologiques du Marais Vernier tourbeux et de la Risle maritime »).

#### ➤ **Accompagnement des services de l'Etat dans le développement de doctrine commune pour l'instruction des dossiers**

Afin de préciser la procédure réglementaire qui s'applique (dossiers nécessaires), les modalités d'instruction des dossiers et l'interprétation des textes, il est nécessaire d'élaborer une doctrine (travail en cours par la DDTM27) :

- **définition des termes** : mare, zone humide, cours d'eau, fossé, etc
- **typologie des travaux** (entretien, restauration, etc) et définition des procédures en conséquence
- **application des seuils d'évaluation d'incidences** : à quelle période mesurer la surface de la mare, quelle surface prendre en compte lors d'une extension, quel devenir des boues de curage ?, etc
- **cartographie des cours d'eau** sur le site Natura 2000 afin de préciser la localisation des cours d'eau et fossés, qui font l'objet d'une réglementation différente en cas de travaux
- **régularisation des mares de chasse** : avant de prévoir des travaux sur une mare, celle-ci doit être déclarée (distinct de la déclaration du gabion). Les mares existantes avant le 23/03/1993 peuvent être régularisées si elles n'ont pas été agrandies après cette date ou à la marge.  
Pour les mares créées après cette date ou dont la surface a fortement évolué depuis, une procédure de déclaration ou d'autorisation loi sur l'eau sera demandée. La plupart des mares de chasse du site ne sont pas déclarées. Actuellement, la régularisation se fait au cas par cas quand des propriétaires souhaitent effectuer des travaux. La DDTM prévoit de travailler avec l'association des propriétaires cynégétiques pour faire une demande commune de régularisation pour l'ensemble des propriétaires

adhérents. La FDC pourra aider à cette régularisation notamment pour les propriétaires non adhérents à l'association des propriétaires cynégétiques.

Les dossiers existants de déclaration des gabions reprennent de nombreux éléments sur les mares. La DDTM peut s'appuyer sur ces éléments pour faciliter la régularisation des mares de chasse.

### ➤ **Accompagnement des documents de planification**

Le PnrBSN propose un accompagnement pour intégrer les enjeux de la Trame Verte et Bleue du Plan de Parc dans les documents d'urbanisme.

Sur le territoire du PnrBSN, les documents d'urbanisme (SCoT, et PLU, PLUi, cartes communales si absence de SCOT...) doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de sa Charte, et notamment la TVB identifiée dans le plan de Parc.

Pour ce faire, le Parc fournit l'ensemble des informations disponibles (inventaire des milieux et des espèces, trame verte et bleue, inventaire du patrimoine bâti, analyse paysagère...) dans le cadre d'un porté à information réalisé au début de la démarche.

Le PnrBSN appuie les collectivités pour intégrer les enjeux dans les documents d'urbanisme par des conseils sur la méthode de travail, par un accompagnement technique plus important dans des secteurs stratégiques (notamment en site Natura 2000) : note mettant en évidence des enjeux suite à des visites de terrain, sensibilisation sur la TVB (atelier, balade, éduc'tour), appui pour la traduction réglementaire de la trame verte et bleue.

Le PnrBSN donne un avis sur les documents d'urbanisme et notamment la qualité de la traduction des enjeux trame verte et bleue.

Cette action participe à la mise en œuvre de l'action « Animation de la cartographie des corridors écologiques du Marais Vernier tourbeux et de la Risle maritime ».

Cette action permet de limiter l'artificialisation des sols.

### ➤ **Signalements de travaux/dégradations aux services de police compétents**

Cette action concerne les travaux/actions susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation préalable vis-à-vis de la loi sur l'eau, Natura 2000. Les services de l'Etat demandent aux structures animatrices de signaler toute dégradation supposée sur les sites Natura 2000 qu'elles animent.

Le PnrBSN a mis en place une procédure qui consiste à signaler les travaux susceptibles d'être soumis à autorisation au titre de Natura 2000 pouvant entraîner un impact sur le site à l'ONCFS et l'AFB. Le PnrBSN informe en parallèle la mairie concernée.

L'objectif est de vérifier que les travaux n'auront pas d'impact sur le milieu naturel, soit parce qu'ils auront déjà été autorisés, dans le cas contraire pour agir tant qu'il est encore temps.

Le PnrBSN signale aux services de police mais n'enquête pas et ne présage pas de la suite qui sera donnée (pas de rôle de police).

Des signalements sont également réalisés par la Maison de l'Estuaire pour la partie du site Natura 2000 en RNN lorsqu'une infraction ne concerne pas la réglementation de la RNN et qu'une autre législation est plus adaptée (chasse, loi sur l'eau, etc).

## **Objectif opérationnel 4.2. : Accompagner vers de bonnes pratiques de gestion dans les espaces non agricoles**

*Cette fiche concerne les actions à destination de l'ensemble des usagers non agriculteurs du site. Sur ce plan d'action, l'ensemble des usagers ne sont pas cités car les actions présentées ici ne portent que sur 2 ans.*

### ➤ **Mise en place de contrats et signature de la charte Natura 2000**

Les contrats Natura 2000 permettent de financer des actions non agricoles en faveur du site Natura 2000. Les contrats sont montés avec l'aide du PnrBSN. L'autorité administrative décide des contrats financés parmi l'ensemble des projets proposés sur la base d'une notation des projets : les contrats ayant obtenu le plus de points sont retenus jusqu'à épuisement de l'enveloppe financière dédiée. Les contrats Natura 2000 sont financés par la DREAL et le Feader. Il est envisagé que l'Agence de l'Eau se substitue à la DREAL sur des projets en zone humide.

La charte Natura 2000 permet de s'engager à respecter de bonnes pratiques sur le site Natura 2000. En échange, les propriétaires signataires peuvent bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ou de justifier d'une garantie de gestion durable des forêts.

### ➤ **Sessions de formations**

L'action vise à former des personnes ciblées (personnels des communes, techniciens, habitants, etc) à la connaissance des enjeux écologiques d'une thématique et aux bonnes pratiques.

- fossés et cours d'eau : formation des communes et intercommunalités à leur entretien
- gestion différenciée (agents des espaces verts, techniciens rivières, habitants).
- mares : poursuite des formations à la reconnaissance des amphibiens (dont la Grenouille de *Lessoniae*) et aux bonnes pratiques de gestion des mares aux personnes réalisant des suivis faunistiques (en lien avec l'action « Préservation et restauration d'un réseau de mares »).
- mares de chasse : formation des usagers à l'intérêt écologique des mares et aux bonnes pratiques de gestion environnementale (gestion hydraulique, gestion des végétations aquatiques, des berges et parcelles attenantes).
- intérêt des arbres têtards et méthode de plantation et d'entretien (en lien avec l'action « Protection et entretien d'un réseau de haies et d'arbres têtards »).
- bonnes pratiques de gestion auprès des gestionnaires de réseaux (notamment GRTGaz, ERDF et RTE)
- bonnes pratiques de gestion favorables aux oiseaux.
- reconnaissance de la faune et de la flore ordinaires.

### ➤ **Amélioration de l'intérêt écologique des mares de chasse**

- **Echanger avec les chasseurs (propriétaires et gabionneurs) sur leurs pratiques et leur expertise d'usage :**

- \* les objectifs écologiques et cynégétiques de chaque mare et parcelle attenante
- \* le phénomène de minéralisation de la tourbe
- \* l'évolution de la surface totale de mares et les implications vis-à-vis de la zone humide (drainage, etc)
- \* les modes et périodes d'alimentation des mares de chasse (mise à sec, pompage, forage)
- \* les modes d'entretien des pourtours de la mare (différenciation de la gestion de la strate herbacée)

- Proposer un **diagnostic de la gestion des mares et des parcelles attenantes** pour améliorer la connaissance des enjeux écologiques des mares par les chasseurs et permettre une meilleure prise en compte dans les pratiques de gestion.

- **Articuler les objectifs cynégétiques avec les objectifs écologiques :**

- \* niveaux d'eau nécessaires aux oiseaux, gestion de la végétation aquatique et des berges
- \* gestion des parcelles attenantes (plantation et entretien des arbres, des prairies, etc)

- **Proposer une charte de gestion des zones humides chassées à destination des propriétaires cynégétiques et gabionneurs pour consigner les pratiques qu'ils choisissent d'améliorer.**

- Pour les **mares de la RNN de l'Estuaire**, le décret de création de la RNN précise qu'un arrêté préfectoral peut-être pris pour réglementer la gestion, dont celle des mares de chasse. Un cahier des charges spécifique à l'entretien des mares de chasse est en vigueur sur le territoire de la RNN dans le cadre du 3<sup>e</sup> plan de gestion de la réserve.

Cette action est en lien avec « Sessions de formations », « Concertation sur le règlement d'eau du Marais Vernier », « Mise en place d'outils de planification et de coordination pour la gestion durable de l'eau dans le Marais Vernier et la Risle maritime » et la cartographie des habitats cynégétiques de l'atlas cartographique du DOCOB (cf « Mise à jour régulière des données de l'atlas cartographique »). Un lien pourra être fait avec le PRAM sur les questions de bonnes pratiques, formations (cf action « Actions dans le cadre de plans régionaux et nationaux d'actions »).

#### ➤ **Travail sur les bonnes pratiques de gestion avec les usagers du Marais Vernier tourbeux**

Cette action concerne la gestion des parcelles à fort enjeu écologique du Marais Vernier tourbeux hors parcelles abritant des mares de chasse pour lesquelles l'action ci-dessus est prévue.

##### → **Sur les courtils :**

- Partage des connaissances des enjeux écologiques des parcelles
- Gestion pastorale adaptée pour éviter le surpâturage
- Bonnes pratiques de plantation et de gestion des haies, arbres têtards, etc
- Usages actuels
- Vision partagée de l'évolution des courtils (milieux ouverts, boisements, etc)

Une plaquette ou un guide de bonnes pratiques pourra être réalisé.

→ **Dans les autres espaces non agricoles du marais tourbeux :** bas marais et boisements turficoles.

Cet objectif opérationnel est en lien étroit avec les objectifs « Améliorer les continuités écologiques » et « Accompagner sur le volet réglementaire ».

## **Objectif opérationnel 4.3. : Maintenir les pratiques favorables et accompagner les changements dans l'agriculture**

Cet objectif vise à travailler avec les agriculteurs locaux, avec l'appui des organismes agricoles, pour comprendre leurs pratiques et si nécessaire les faire évoluer pour plusieurs enjeux complémentaires et indissociables :

- le maintien de l'activité économique
- le maintien des milieux naturels et espèces associées grâce à une agriculture diversifiée, notamment l'activité d'élevage extensif (prairies permanentes, mares, etc)
- l'amélioration/restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- la préservation du paysage associé (milieux ouverts alternant avec un réseau de haies et de boisements, etc)

Et cela afin de limiter les impacts d'une intensification de l'agriculture ou d'un délaissement du site, conduisant d'un côté à une pression sur le milieu naturel (pollution, banalisation des paysages), de l'autre à la perte des milieux ouverts.

### **MAINTIEN DE L'EXISTANT**

#### ➤ **Poursuite des dispositifs d'aide financière**

- Permettre la continuité des dispositifs de soutien : MAEC.
- Demande de création d'une indemnité compensatoire de handicap naturel en zone humide, sur le modèle de l'ICHN en montagne, additionnelle aux autres aides, en particulier pour les agriculteurs ayant la majorité des parcelles de prairies permanentes en zone humide labellisée Ramsar. Elle permettrait de mieux rémunérer les exploitants et de manière plus pérenne que les MAEC.
- D'autres programmes (notamment le PDRH) permettent d'aider financièrement les exploitants (achat de matériel agricole, etc). Ils ne peuvent être tous cités ici car ils ne sont pas directement liés à Natura 2000.

#### ➤ **Appui au maintien des prairies permanentes et valorisation**

- Le maintien des prairies permanentes concourt à la réduction du ruissellement et limite ainsi la pollution des eaux (cf l'action « Amélioration de la qualité de l'eau »).
- Amélioration de la prise en compte des enjeux des oiseaux prairiaux (niveaux d'eau, suppression des produits phytosanitaires, favoriser le pâturage extensif, veiller à ne pas produire de turn-over : une prairie ressemée est moins riche qu'une prairie permanente, etc).
- Mise en place du concours « prairies fleuries » sur le site (Concours général agricole), organisé par la Fédération des Pnr, dès 2017.

### **ACCOMPAGNEMENT DES EVOLUTIONS**

#### ➤ **Accompagnement sur le foncier**

En étroite collaboration avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture, recherche de solutions foncières face à la contrainte des agriculteurs exploitant des terres en zone humide :

- \* parcelles de repli en pied de coteau, sur le coteau en complémentarité des parcelles en zone humide
- \* échanges de terre avec d'autres opérateurs ou propriétaires
- \* appui à la recherche de foncier à l'extérieur du site
- \* s'assurer de la sécurité des exploitations lors de la vente à des fins écologiques de parcelles louées à des exploitants : capacité d'achat de l'exploitant, modalités d'attribution des parcelles aux exploitants, baux/conventions, etc.

Cette action est en lien étroit avec l'action « Partage d'une stratégie entre intervenants sur le volet foncier ».

➤ **Développement de nouvelles pratiques et systèmes plus adaptés au contexte de zones humides**

- Appui et incitation à la signature de contrats de gestion intégrant des mesures environnementales (bail rural à clauses environnementales, convention de gestion, bail emphytéotique ou civil, etc).
- La majorité des terrains du Conservatoire du Littoral est conventionnée avec des exploitants agricoles qui doivent systématiquement respecter un cahier des charges environnemental.
- Les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) imposées par la PAC constituent un socle de bonnes pratiques favorables aux zones humides.
- Les MAEC accompagnent l'évolution des pratiques agricoles sur les zones humides et plateaux participant à améliorer la qualité de l'eau des zones humides (cf « Amélioration de la qualité de l'eau ») :
  - \* diminution de l'azote par les MAEC localisées
  - \* choix de maintenir les MAEC systèmes qui sont les seules sur plateau et les cultures à permettre de diminuer les traitements phytosanitaires

➤ **Développement de nouvelles filières agricoles durables et à plus forte valeur ajoutée**

Plusieurs approches sont nécessaires conjointement (développement de l'agriculture biologique, circuits courts, remise en route de filières locales AOP, etc).

- Dans le cadre de l'appel à projet Ecophyto 2 visant le développement des systèmes agricoles économes en intrant et l'agriculture biologique, une étude est prévue entre le PnrBSN, les Pays Risle estuaire et du Roumois sur l'agriculture biologique. Plusieurs groupes d'éleveurs seront constitués dont un sur le site.

Cette étude permettra de réaliser un plan d'action pour financer des diagnostics de conversion en bio.

Le volet consommation pourra être étudié ensuite via le projet alimentaire de territoire.

- Par ailleurs, la valorisation des produits du terroir doit être menée. Le développement de la marque Parc est envisagé aux côtés du label Ramsar.

Ces actions sont celles connues au moment de la rédaction du plan d'action. Elles devront être complétées par d'autres initiatives par les différentes structures concernées.

➤ **Favoriser l'organisation représentative des agriculteurs du site**

Le but est qu'il y ait une représentation de l'ensemble des usagers agricoles.

Ils pourront ainsi intégrer par cette représentation les organes institutionnels.

De plus, il sera plus facile de mettre en place un échange direct et efficace pour aborder les difficultés et les opportunités futures en lien avec l'action « Amélioration de la connaissance mutuelle entre gestionnaires et acteurs locaux » (objectif « Renforcer l'appropriation des enjeux du site par les habitants et usagers »).

## **Objectif à long terme 5 :**

**Permettre une bonne appropriation et valorisation du site garantissant sa pérennité**



## **Objectif opérationnel 5.1. : Renforcer l'appropriation de la connaissance et des enjeux du site par les habitants et usagers**

### ➤ **Poursuite des animations auprès des scolaires**

- PnrBSN : animations à destination des scolaires de la maternelle aux étudiants principalement sur l'ENS de Saint Sulpice de Grimbouville (site pédagogique et facile d'accès, salle à proximité) et la RNN du Marais Vernier.
- Projets fédérateurs auprès des publics scolaires (exemple avec les écoles de Quillebeuf-sur-Seine en 2015-2016).
- Animations de la Maison de l'Estuaire sur la RNN de l'Estuaire parfois au départ du phare de la Roque.
- Club CPN animé par la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine.
- CenHN : animations sur les espaces naturels sensibles du département (courtils du Marais Vernier).
- Travail à envisager avec les scolaires sur la TVB en lien avec l'action « Animation de la cartographie des corridors écologiques du Marais Vernier tourbeux et de la Risle maritime ». Des petites vidéos sur des espèces emblématiques pourront être réalisées.

### ➤ **Partage avec les habitants des enjeux liés aux patrimoines naturel et culturel à l'échelle communale**

Cette action vise à faire mieux connaître les caractéristiques et la richesse du site aux habitants. Ce partage permettra l'appropriation des enjeux par les habitants, préalable à un travail plus poussé de concertation sur les choix d'évolution du site dans le cadre de l'objectif « Anticiper et choisir en concertation les évolutions du site ».

Le constat fait par les études sociologiques récentes menées sur le site montre le manque d'information sur les perceptions et attentes des habitants, en particulier les « nouveaux habitants ».

Le PnrBSN propose déjà des visites thématiques et participatives de la RNN du Marais Vernier aux habitants dans le cadre des « Mercredis de l'été » et de l'opération « Devenez un Observ'acteur du Parc » et des visites ciblées auprès d'usagers (agriculteurs, etc). Ce type d'initiatives est à développer en utilisant les espaces naturels comme supports d'échanges sur les enjeux du site. Il sera nécessaire de vérifier l'adéquation des initiatives proposées aux habitants avec leurs attentes et s'adapter en conséquence. Plusieurs pistes à tester sont proposées ci-dessous :

- Visite des espaces naturels des communes avec une information sur Natura 2000, les enjeux écologiques, la Trame Verte et Bleue. A la demande des communes ou sur proposition du PnrBSN ou d'une autre structure (1 à 2 commune par an). Un document recensant le patrimoine naturel du site par commune pourrait être envisagé par la suite.
- Proposition de temps d'échange autour des enjeux du site Natura 2000 permettant une participation active des habitants et un rendu.
- Les familles avec enfants pourront être sensibilisées lors de sorties spécifiques :
  - « Nature en famille » organisées par le PnrBSN
  - animations dans le cadre du pôle Animation Familles par la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine
- La Maison de l'Estuaire propose de développer les visites de la RNN de l'Estuaire en abordant de manière plus importante les enjeux liés à Natura 2000 à compter de 2018.

- Des ambassadeurs du territoire pourraient être créés avec des acteurs intéressés pour faire partager leurs connaissances et savoir-faire avec les habitants.

- Propositions en lien avec les actions « Animation de la cartographie des corridors écologiques du Marais Vernier tourbeux et de la Risle maritime » et « Actions pour limiter la mortalité des amphibiens sur les routes » :

\* Proposition d'une interface pour faire remonter les observations naturalistes notamment les déplacements d'espèces (pour affiner la carte des corridors écologiques de la TVB). A mettre en place via une application cartographique collaborative sur le site du PnrBSN ?

\* Sensibilisation des habitants aux déplacements d'amphibiens lors de sorties spécifiques à organiser (PnrBSN, Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine ?).

Afin que ces actions touchent le maximum d'habitants, il est nécessaire d'améliorer la communication (journaux locaux, affiches, prospectus, offices de tourisme, etc).

Cette action est à mener en lien avec « Communication sur Natura 2000 et Ramsar ».

Une boîte à idées, questions, remarques sur le site Natura 2000 pourra être installée dans chaque mairie pour recueillir les avis des habitants. Cela permettra de répondre plus finement aux attentes des habitants et de vérifier leur perception du site (indicateur de réussite).

#### ➤ **Renforcement des relations avec le tissu associatif**

Les associations locales sont insuffisamment associées aux démarches Natura 2000 sur le site. Elles peuvent cependant être des relais locaux importants pour diffuser l'information sur Natura 2000. Un recensement des associations dont les missions répondent aux enjeux de Natura 2000 travaillant déjà ou non avec les différentes structures intervenant sur le site Natura 2000 est à prévoir.

Des actions communes pourront ensuite être envisagées ou renforcées pour toucher d'autres publics.

Plusieurs personnes, structures, associations proposant des événements ou ayant des initiatives pour valoriser le site et ses savoir-faire pourraient être intéressées par un partenariat (liste non exhaustive) :

- association des producteurs de pomme et des produits fermiers à Sainte Opportune la Mare

- association Culture et Nature

- Studio D devenant « Et si on se Marais »

- Les Têt'Arts qui organisent le Rendez-vous des jardiniers (lien possible avec la communication autour de la Trame Verte et Bleue et des bonnes pratiques au jardin)

Une participation commune des gestionnaires lors d'événements locaux déjà existants serait une piste de travail (fête de la pomme, fête de l'étampage, rendez-vous des jardiniers...).

Ces 3 actions devront être menées en parallèle de celles prévues dans le cadre de l'objectif « Utiliser les atouts du site pour mieux le valoriser ».

➤ **Amélioration de la connaissance mutuelle entre gestionnaires et acteurs locaux**

Il existe une confusion entre la localisation des parcelles gérées et les missions des différentes structures gestionnaires intervenant sur le site (PnrBSN, CDL, CenHN, etc).

Une information est à faire auprès des acteurs locaux, en particulier les chasseurs et agriculteurs.

Une carte simplifiée de localisations des parcelles concernées est à prévoir.

Les modalités de diffusion de l'information sont à définir : plaquette, point d'information dans les réunions ?, etc

Un effort doit être fait par tous les gestionnaires pour montrer les complémentarités et les synergies au sein du réseau.

Inversement, les gestionnaires n'ont qu'une connaissance partielle de l'ensemble des agriculteurs et chasseurs intervenants sur le site, au travers des MAEC et des conventions de gestion.

Pour les agriculteurs, l'absence d'adhésion de ces derniers à des organes représentatifs permettant de les regrouper et de faire entendre leur voix ne facilite pas la tâche. Il est proposé dans un premier temps de mettre en commun les données des différentes structures (notamment Chambre d'agriculture, PnrBSN et CDL mais aussi grâce aux agriculteurs déjà bien identifiés) pour faire le point sur les agriculteurs intervenant sur le site. Dans un 2<sup>e</sup> temps, il sera nécessaire d'organiser une rencontre pour davantage se connaître et définir une méthode de travail pour faire avancer les actions prévues au présent plan dans le domaine agricole, en lien étroit avec les structures concernées. Cela pourra prendre la forme d'un groupe de travail (cf « Mise en place de groupes de travail thématiques permanents ») avec l'ensemble des agriculteurs intéressés ou des représentants choisis par leurs soins (gouvernance à définir).

Ce travail fait écho à l'action « Favoriser l'organisation représentative des agriculteurs du site » (objectif « Accompagner les changements dans l'agriculture »).

Les chasseurs sont davantage fédérés (association des propriétaires cynégétiques, associations de chasse locales, FDC27, etc) mais les contacts restent assez ponctuels avec les structures gestionnaires et ne touchent qu'un nombre restreint de chasseurs. Les gabionneurs notamment sont difficilement identifiables. Il est nécessaire de recenser les chasseurs qui interviennent sur le site. La DDTM27 et la FDC27 peuvent apporter des éléments grâce aux données dont elles disposent. Le travail engagé par le Parc, en lien avec la FDC27 pour informer les chasseurs sur la réglementation en zone humide apportera aussi une meilleure connaissance mutuelle (cf « Information sur le dispositif réglementaire Natura 2000 et la loi sur l'eau »).

Cet objectif trouvera des passerelles avec l'objectif « Anticiper et choisir en concertation les évolutions du site ».

## **Objectif opérationnel 5.2. : Anticiper et choisir en concertation les évolutions du site**

Les actions ci-dessous seront à effectuer en lien avec les résultats des études et diagnostic sociologiques réalisés en 2016 (cf introduction du plan d'action).

### ➤ **Travail avec les habitants et usagers sur les représentations sociales du paysage**

- Projet APR Vallée de la Seine avec les étudiants de l'ENSP « Quels outils pour connaître et intégrer les représentations sociales d'un paysage et les attentes des acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de projet de territoire ? » (partenariat PnrBSN et CAUE27) en 2016-2017. Ce projet pourra servir de base pour un travail plus approfondi ensuite.

- Travail sur la perception du site territoire par les habitants et usagers :

\* Demander de prendre en photo un lieu représentatif du territoire selon lui et échanger. A mettre en place via une application cartographique collaborative sur le site du PnrBSN ?

\* Enquête auprès des usagers et habitants pour connaître la manière dont ils perçoivent les lieux, le territoire, comment ils l'habitent, l'utilisent, etc.

\* Standardiser un rendu des visites, réunions et animations sur les sites afin de rassembler et mettre en évidence les informations sur les perceptions et attentes locales.

Cette action devra être réalisée en lien avec l'objectif « Préserver le paysage du site ».

### ➤ **Concertation sur la place du boisement et des milieux de transition**

Des concertations seront à mener au fur et à mesure des questions qui se posent sur les projets en cours. Un échange avec les habitants concernés par un projet de déboisement/replantation pourra être proposé en amont pour co-construire le projet et permettre une meilleure appropriation.

Les questions suivantes se posent actuellement sur le site et seront à résoudre en tout ou partie dans le cadre des différents projets :

- Quelle place pour les milieux boisés selon les secteurs ?

- Quels types de boisement privilégier en fonction des enjeux écologiques (habitats communautaires, accueil de la faune : oiseaux, chiroptères), paysagers, socio-économiques et climatiques ?

- Quel niveau de boisement souhaitable autour de la Grand'mare ?

- Faut-il maintenir une ouverture visuelle des marais ? Quelle évolution souhaitée pour les courtils ?

- Quelle place pour les peupleraies dans la Risle et quelles modalités de restauration (prairie humide, boisement alluvial, etc) ?

- Comment maintenir les milieux de transition, d'un grand intérêt écologique (mégaphorbiaie, etc) et qui font partie de la dynamique naturelle du site ? Echanger sur leur intérêt en complémentarité des autres milieux avec les usagers qui les perçoivent souvent comme des zones non entretenues et donc « pas propres ». Quelle gestion mettre en place et par qui ?

L'étude de la trame boisée en projet au Parc pourra être articulée avec cette action.

→ Ces 2 actions seront à traiter sur les volets écologiques, paysagers et climatiques mais aussi sociologiques entre gestionnaires et avec les habitants.

➤ **Concertation sur la trajectoire d'évolution du Marais Vernier tourbeux**

Cette réflexion, débutée en 2015 au sein de l'équipe du PnrBSN, a fait l'objet d'un groupe de travail du conseil scientifique du Parc en 2016.

L'objectif est de partager une vision commune entre acteurs du Marais Vernier tourbeux de l'évolution passée du marais, de la trajectoire tendancielle et des marges de manœuvre possibles pour son devenir au regard de la co-évolution Homme-Nature. Cette trajectoire sera un outil d'aide à la décision.

Ce travail intègre les prévisions liées au changement global.

Ce travail pourra être étendu aux autres secteurs du site Natura 2000 dans le cadre de la révision du Document d'Objectifs.

Un partage de ce travail avec les habitants et usagers du site sera nécessaire.

Cet objectif trouvera des passerelles avec l'objectif « Renforcer l'appropriation de la connaissance et des enjeux du site par les habitants et usagers ».

## **Objectif opérationnel 5.3. : Utiliser les atouts du site pour mieux le valoriser**

*« Malgré une position stratégique du territoire à proximité du littoral et des villes touristiques de Rouen et du Havre, l'absence de structuration de l'offre, le manque de liens entre les différents acteurs locaux tant privés que publics empêchent l'affirmation d'une véritable destination qui pourrait trouver sa place dans l'offre touristique régionale » (extrait de la candidature Leader).*

Cette fiche rassemble les actions envisagées pour développer un tourisme de nature et de proximité grâce au levier de la labellisation Ramsar (valorisation du patrimoine naturel et paysager et de l'intérêt des usages pour sa préservation). Les aménagements sont destinés à valoriser le site non seulement pour les touristes mais aussi pour les habitants qui ne le connaissent pas toujours.

Les actions qui seront choisies devront l'être en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés afin de trouver un consensus entre la volonté d'ouverture au public (des professionnels du tourisme et de certains habitants qui souhaitent avoir un accès facilité à l'intérieur du marais) et le respect du site et de ses usagers et habitants.

### ➤ **Développement d'un tourisme de qualité**

Objectif : Ne pas transformer les villages en villes touristiques mais améliorer l'accueil et impliquer les habitants dans cette vie touristique (ambassadeurs de leur territoire).

- Développement de l'offre d'hébergement, tourisme contrôlé par rapport à la fragilité du site.

- Qualification de l'offre d'hébergement :

\* adhésion d'hébergements à la marque Parc (basé sur le respect de critères environnementaux)

\* formation des hébergeurs à des bonnes pratiques

- Mise en réseau des porteurs de projet

- Appui financier aux initiatives via le programme Leader

### ➤ **Permettre l'accès à l'intérieur du site Ramsar**

#### **1 - Amélioration et valorisation des circuits existants et panoramas**

##### **1.1 - Accès aux espaces naturels protégés**

###### **Risle maritime**

Le sentier de l'Anguille permet d'accéder à l'ENS de Sulpice de Grimbouville à partir de la mairie. Sur 4 km, le sentier permet de découvrir le marais au travers de panneaux d'interprétation. De nombreuses animations sont proposées par le PnrBSN sur l'ENS, notamment avec les scolaires.

## **Marais Vernier**

Le Marais Vernier est difficilement accessible au public : nombreux terrains privés, parcelles cloisonnées, secteurs inondés une partie de l'année. Les circuits existants sont situés sur les coteaux, à l'exception du sentier sur la commune du Marais Vernier situé dans le marais.

- accès à la RNN du Marais Vernier : des visites guidées sont proposées l'été et à la demande le reste de l'année. Si cela se justifie dans le cadre d'une réflexion globale, il pourrait être envisagé d'adapter à la demande l'accès à la Réserve à proximité de l'entrée (en cohérence avec les objectifs de préservation du site).

- accès à la réserve des courtils de Bouquelon : un dépliant est disponible à l'office de tourisme de Bourneville et des sorties accompagnées sont possibles. Si cela se justifie dans le cadre d'une réflexion globale, la visibilité du sentier et son accès pourraient être améliorés.

- Réserve de chasse et de faune sauvage de la Grand'Mare : présence d'un point d'observation et d'un diorama gérés par la FDC.

D'autres sites publics pourraient intégrer le dispositif d'accueil et de valorisation. C'est par exemple le cas du « prés aux ânes », site pédagogique du PnrBSN, à proximité du sentier du marais Vernier.

Une réflexion doit être menée sur les modalités d'ouverture au public de ces espaces naturels : mise en réseau, visite libre ou guidée, fréquence d'ouverture, avec quel message et sur les voies de communication afin que le public intéressé en ait connaissance.

### **1.2 - Sentiers de découverte et panoramas**

- Sentier du Marais Vernier

- Parcours « Entre bocage et estuaire »

Ce parcours de 8 km aller/retour a été proposé par la Maison de l'Estuaire au comité départemental du tourisme de l'Eure début 2017. Il démarre dans le centre bourg de Conteville pour rejoindre celui de Berville-sur-Mer. Il traverse des paysages typiques de la Vallée de la Risle et offre un point de vue panoramique sur la basse vallée de la Risle maritime et les prairies humides qui bordent la Seine. Il débouche à la confluence de la Risle et de la Seine et permet de découvrir les vestiges de l'ancien petit port maritime de Berville-sur-Mer. Ce sentier est balisé.

- revoir le panneautage du phare de St Samson de la Roque et reprendre le projet d'accessibilité proposé en 2009

- l'observatoire de la réserve du PnrBSN est en mauvais état, son devenir devra être tranché

- Route des chaumières : modernisation et prolongement

\* valorisation des savoir-faire, de l'entité paysagère, maintien/développement des activités économiques le long de la route

\* modification du parcours au niveau du Marais alluvionnaire ?

- panneautage du circuit vélo : installation prévue par la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine

## **2 - Création de nouveaux circuits**

- développer d'autres accès à l'intérieur du Marais Vernier ?

- développer d'autres formes de balades : à cheval, à vélo ? depuis la Seine ? des circuits existants ?

- question de la « navigabilité » de la Risle posée dans le cadre de l'étude hydromorphologique en cours (cf « Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique »).

Concernant le Marais Vernier, dans un premier temps, avant d'envisager une ouverture complète de nouveaux chemins, un évènement pourrait être proposé avec les propriétaires du cœur du Marais tourbeux pour faire découvrir ces secteurs méconnus du grand public une journée par an.

## **3 - Point(s) d'accueil**

Actuellement, pour le Marais Vernier, le seul point d'information est l'office de tourisme de Bourneville situé à l'extérieur du site.

L'information sur les richesses du site Natura 2000 et les zones à visiter est à améliorer auprès des offices de tourisme locaux et sur les secteurs proches du site.

Au-delà de l'information que peuvent apporter les offices de tourisme, il y a besoin sur le site :

- d'un lieu de vie

- d'un lieu d'informations,

- d'une possibilité de restauration

- de vente de produits locaux

- de tables de pique-nique

- de toilettes

Sur ces différents aspects, une étude de qualification est en cours par la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine.

## **4 - Visites accompagnées/guidées et/ou guide d'interprétation**

Les outils de sensibilisation et d'information sont à réfléchir en fonction de l'offre de découverte disponible (actions précédentes) et de la demande.

Le tourisme ornithologique est une des pistes. Une plaquette d'information vient d'être réalisée par le PnrBSN à l'échelle de la vallée de la Seine estuarienne. D'autres supports pourront venir en complément.

Accessibilité pour tous les publics.



Les cônes paysagers identifiés dans le cadre de la Trame Verte et Bleue sur le site pourront être utiles pour définir les emplacements des aménagements (cf « Améliorer les continuités écologiques »).

➤ **Communication sur Natura 2000 et Ramsar**

- Plaquettes, sites internet, etc.

- Projet de moyen-métrage sur le Marais Vernier associant les habitants dans le cadre de la promotion de Ramsar (projet de la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine).

- Expliquer l'articulation Natura 2000 et Ramsar et l'intérêt du cadre réglementaire pour la sauvegarde du patrimoine valorisé dans le cadre du site Ramsar (ne pas opposer les différents outils). Un support de communication commun pourrait permettre d'expliquer cette articulation (exposition ?).

- Accompagnement d'actions sur les publics habitants et élus au travers de rendez-vous du Parc (en cours de réflexion), en lien avec l'action « Partage avec les habitants des enjeux liés aux patrimoines naturel et culturel à l'échelle communale ».

- La réalisation d'une stratégie de communication pour le site Ramsar est prévue par la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine et le PnrBSN.

- Le PnrBSN réalise actuellement sa stratégie de communication globale. A l'issue, la communication sur Natura 2000 pourra être adaptée. La reprise d'une gazette sur Natura 2000 sera étudiée.

Ces actions devront être menées en parallèle de celles prévues dans le cadre de l'objectif « Renforcer l'appropriation des enjeux du site par les habitants et usagers » (scolaires, habitants).

**Objectif à long terme 6 :**  
**Assurer une animation intégratrice**  
**et fédératrice du site**

## Objectif opérationnel 6.1. : Réviser le DOCOB et le mettre à jour

### ➤ Révision du DOCOB

Les objectifs de la ZPS Estuaire et marais de la Basse-Seine (directive Oiseaux) sont inclus dans chacun des DOCOB des sites de la directive Habitats que la ZPS recoupe.

La réalisation d'un DOCOB spécifique à la ZPS est demandée par la DREAL.

La révision du DOCOB Marais Vernier – Risle maritime sera réalisée en parallèle de façon à remettre à jour le diagnostic, articuler le document avec le nouveau DOCOB de la ZPS et y inclure un plan d'action.

Le présent plan d'action constitue un test pour le plan d'action du futur DOCOB qui sera réalisé dans les prochaines années en lien étroit avec l'ensemble des acteurs.

Actuellement, les DOCOB Natura 2000 sont les documents de gestion des sites Ramsar. A l'avenir, il pourrait être demandé aux sites Ramsar soit de disposer d'un document spécifique, soit d'élargir le DOCOB aux objectifs Ramsar.

### ➤ Mise à jour régulière des données de l'atlas cartographique

L'atlas cartographique du DOCOB est en cours de mise à jour. Ce travail a mis en évidence des données à affiner/vérifier sur les habitats. Ces précisions permettront de mettre à jour ultérieurement cet atlas.

- Les données de milieux ouverts de l'atlas cartographique du DOCOB sont issues principalement de l'étude Biodiversita (2009). Certains habitats nécessitent des compléments d'analyse/inventaire pour préciser leur nature et leur éligibilité à un habitat d'intérêt communautaire.

- Les données d'habitats forestières sont anciennes. Une mise à jour est nécessaire. Un inventaire des habitats d'intérêt communautaire présents en forêts et de leur état de conservation est prévu en lien avec le CRPF, l'ONF, le CBN et les services de l'Etat.

Ce travail se fera en cohérence avec l'étude de la trame boisée en projet sur d'autres secteurs du PnrBSN.

- Définir la périodicité de révision de l'atlas cartographique et les modalités de validation scientifique des nouvelles données acquises à intégrer.

- Ces compléments d'inventaire sur les habitats seront à articuler avec ce qui se fait sur d'autres sites afin d'harmoniser les méthodes.

Les données seront à transmettre à l'OBHN.

## **Objectif opérationnel 6.2. : Renforcer l'efficacité de la gouvernance**

### ➤ **Suivi de la mise en œuvre du plan d'action**

Un tableau de bord du présent plan d'action sera à suivre par les différentes structures impliquées au moyen des indicateurs.

Un bilan régulier des actions mises en œuvre dans ce cadre sera à présenter aux comités de gestion des différentes structures.

Un bilan global des actions réalisées par les différentes structures sera présenté en comité de pilotage Natura 2000.

### ➤ **Articulation des comités de gestion des différents sites**

Le comité de pilotage du site Natura 2000 et le comité du site Ramsar se réunissent pour des périmètres très proches et avec une grande majorité d'acteurs en commun.

Afin de permettre une bonne compréhension de l'articulation entre les 2 dispositifs qui se complètent, il est proposé a minima de faire un point d'information sur Natura 2000 dans le comité Ramsar et inversement.

Il pourrait aussi être envisagé de réunir ces 2 comités le même jour voire de les fusionner.

Tous les 2 ans, le Département de l'Eure organise conjointement avec le CDL, les comités de gestion des 2 sites "Risle maritime" et "Marais-Vernier" afin de faciliter les échanges sur la gestion du domaine. Une information sur Natura 2000 est faite lors de chacun de ces comités. D'autres formes de mutualisation des réunions pourraient être réfléchies.

### ➤ **Mise en place de groupes de travail thématiques permanents**

Plusieurs thématiques sont récurrentes sur le site et intéressent chacune un ensemble d'acteurs ou de représentants.

Afin de pouvoir travailler efficacement sur ces questions, il pourra être proposé la mise en place de groupes de travail permanents du site Natura 2000 qui se réuniront chaque fois qu'une question se posera sur la thématique et qu'elle devra être traitée en concertation avec les différents acteurs concernés.

Ces groupes de travail pourraient concerner :

- les propriétaires de terrains publics du site
- les pratiques de gestion (chargement en pâturage, date limite de fauche) et de restauration
- la gestion de l'eau
- l'agriculture
- la gestion de la fréquentation en milieu naturel (véhicules à moteur, déchets, etc)
- la chasse
- le paysage
- la valorisation du site

## **Objectif opérationnel 6.3. : Développer la cohérence et les actions mutualisées pour la gestion des sites**

### ➤ **Mutualisation de moyens entre gestionnaires**

- Concertation sur la rédaction des plans de gestion, voire rédaction commune de certaines parties stratégiques telle que la gestion hydraulique (cf action « Réalisation des plans ou notices de gestion de sites »)
- Développement des études communes
- Partage de données entre gestionnaires, notamment dans le cadre de l'OBHN
- Mutualisation de moyens techniques

### ➤ **Echanges de bonnes pratiques sous forme de réseau entre structures gestionnaires**

Poursuivre la démarche de création d'un réseau de structures gestionnaires initiée en 2015.

### ➤ **Mise en place d'une plateforme de partage de données**

L'action consiste à partager les données produites ou connues des différentes structures concernant les données du site Natura 2000 traitées dans le présent plan d'action (écologiques, paysagères, hydrologiques, socio-économiques, agricoles, touristiques, etc).

Ce partage pourra se faire dans un premier temps de manière simple via le recensement dans une même base des titres des documents existants. Il est nécessaire de traiter en priorité les données sur l'eau. Dans un second temps, cette base pourrait regrouper les rapports eux-mêmes.

### ➤ **Actions dans le cadre de plans régionaux et nationaux d'actions**

#### **Plans Nationaux**

##### ✓ **Plan national d'action Rôle des genêts**

Cette espèce est en fort déclin en France depuis plusieurs dizaines d'années. Ce plan a pour objectif de :

- Améliorer la connaissance sur la biologie et les besoins de l'espèce
- Protéger durablement les sites de reproduction
- Maintenir ou restaurer son habitat de prairies sur des surfaces significatives
- Améliorer les techniques de gestion
- Favoriser la prise en compte des enjeux de conservation du Rôle dans les politiques locales.

##### ✓ **Plans nationaux d'action phragmite aquatique et butor étoilé**

Ces PNA sont terminés. Il est probable qu'ils soient relancés dans le courant du présent plan d'action. Il sera nécessaire d'en tenir compte sur le site Natura 2000 qui comporte des enjeux forts de préservation de ces 2 espèces au niveau de la ZPS.

##### ✓ **Plan de gestion national de l'anguille**

En vue d'assurer la survie de l'espèce, un règlement européen qui institue des mesures de reconstitution du stock d'anguilles et impose un plan de gestion national à chaque Etat membre a été adopté en 2007.

Le plan de gestion français établi en 2008, validé par la commission européenne en février 2010, prévoit globalement 5 grands types de mesures :

- La lutte contre le braconnage
- L'amélioration de la continuité écologique des cours d'eau
- L'encadrement de la pêche, aussi bien professionnelle que de loisir

- La réduction des facteurs de risque pour les populations d'anguilles en matière de lutte contre les pollutions et la restauration des habitats,
- Le repeuplement des cours d'eau à partir de civelles pêchées

✓ **Plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI)**

Le plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) pour la période 2016-2021 a été arrêté le 21 juin 2016. Le plan fournit le cadre juridique aux mesures nécessaires à la pérennité des espèces migratrices et à leur exploitation à travers un encadrement de la pêche dans les différents départements du bassin et des prescriptions particulières concernant la protection et la restauration des milieux aquatiques.

Les actions prévues sur les milieux aquatiques du site Natura 2000 seront à mener en synergie avec ces 2 plans de gestion.

### Plans Régionaux

✓ **SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique**

Les documents d'urbanisme doivent tenir compte du SRCE et de la Trame Verte et Bleue du PnrBSN. Le PnrBSN mène plusieurs actions en faveur de la prise en compte du SRCE et de sa déclinaison locale : cf objectifs « Améliorer les continuités écologiques » et « Accompagner sur le volet réglementaire ».

✓ **PRA Coteaux : Programme Régional d'Actions en faveur des coteaux calcaires, porté par le CEN Haute Normandie**

Ce programme s'intéresse à la sous-trame neutro-calcicole du SRCE Haut-Normand. Il a été lancé fin 2015.

**4 axes :**

- Connaître : centraliser les données, améliorer les connaissances naturalistes, recenser les activités anthropiques présentes sur les pelouses calcicoles
- Protéger : élaborer un programme de protection des pelouses calcicoles, développer des outils réglementaires
- Gérer : développer un pôle de ressources, un projet de reconquête pastorale et financer la préservation des pelouses calcicoles
- Valoriser : piloter et animer le programme, concevoir une carte interactive des pelouses calcicoles, diffuser l'information

L'action « Préservation/restauration d'un réseau de pelouses calcicoles » est à mener en lien étroit avec ce programme.

✓ **PRAM : Programme Régional d'Actions en faveur des Mares de Normandie, porté par les CEN Haute et Basse Normandie**

**Objectifs :**

- Connaître le nombre de mares et leur répartition en Normandie.
- Améliorer les connaissances sur la diversité et la biodiversité des mares et réseaux de mares.
- Entretien et restaurer les mares et réseaux de mares.
- Protéger les mares (sensibilisation, formations, mesures réglementaires...).
- Créer une synergie entre les différents acteurs.

Les actions prévues sur les mares du site Natura 2000 (« Préservation et restauration d'un réseau de mares ») seront à mener en synergie avec ce programme.

✓ **PRAC : Programme Régional d'Actions en faveur des chiroptères**

Le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a missionné la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels pour élaborer un 3ème Plan National d'Actions en faveur des chauves-souris. Validé par le Conseil National de Protection de la Nature le 23 septembre dernier, ce programme sera mis en œuvre dès fin 2016/début 2017 pour une période de 10 ans.

En Normandie, la DREAL souhaite décliner régionalement ce plan d'actions et a confié la coordination de ce nouveau PRAC (Plan Régional d'Actions Chiroptères) au Groupe Mammalogique Normand, poursuivant ainsi naturellement l'animation du Plan Interrégional d'Actions en faveur des Chiroptères (PIAC) 2009-2013.

✓ **PRELE : Programme Régional des Espaces en Libre Evolution, porté par le Cen Basse Normandie**

**Extraits du PRELE :**

« Il existe en Normandie de nombreuses parcelles abandonnées ou délaissées, volontairement ou non. Ces espaces de quiétude et en libre évolution sont propices à l'expression de la nature. Ils forment un vaste réseau que le programme régional d'espaces en libre évolution se propose de promouvoir et de mettre en valeur selon une approche tant écologique (SRCE) que sociologique (changement de regard) ».

**Les 3 objectifs du PRELE :**

- 1/ Développer un réseau de sites en libre évolution
- 2/ Améliorer la connaissance sur les dynamiques écologiques
- 3/ Impulser un changement de regard sur la nature en libre évolution

Ce programme naissant se propose d'échanger autour de ce concept de libre évolution des espaces naturels. La participation d'acteurs impliqués sur le site Natura 2000 à cette réflexion permettra de nourrir certaines actions prévues au présent plan d'action :

- « Réalisation des plans de gestion de sites »
- « Anticiper et choisir en concertation les évolutions écologiques et paysagères du site » : place du boisement, représentation sociale du paysage, trajectoire d'évolution du Marais Vernier tourbeux, usages actuels et à venir
- « Renforcer l'appropriation de la connaissance et des enjeux du site par les habitants et usagers »

Cette liste de programmes n'est pas exhaustive.

✓ **Plan régional d'action en faveur des espèces exotiques envahissantes (EEE)**

Une stratégie nationale est en cours de construction.

L'ex-Basse-Normandie dispose d'une stratégie régionale animée par le CenBN qui arrive à terme. La fusion des Régions est l'opportunité de rédiger une nouvelle stratégie à l'échelle de la Normandie.